

LO PUBLIAIRE



N°74 Juillet 2004

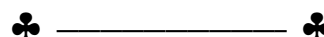
Que faut-il retenir de l'actualité qui nous a été présentée par les médias ce dernier trimestre ?

L'horreur sous toutes ses formes ? Le désarroi de la Justice ? Les abus de la Police lors de certaines interventions ? Les difficultés qui nous assaillent ? Le Viaduc de Millau ? L'Airbus A 380 ? Les grèves qui se multiplient ? Les délocalisations ? Le mariage d'homosexuel ? ...

Et l'homme tranquille dans tout cela ? L'honnête homme, d'après Jean Jacques ROUSSEAU qu'en penserait-il ? Le Candidide de VOLTAIRE ne resterait-il pas coi ? Quelle interprétation de toutes ces situations qui nous sont présentées aujourd'hui pourraient-ils avoir devant ce tumulte incohérent, parmi ces agressions perpétuelles qui ne laissent aucun répit. Tout va si vite et quand il semblerait que le calme revient, il se trouve toujours quelqu'un qui en rajoute et crée d'autres problèmes comme s'il en manquait. Comme pour vous tenir en haleine ou plutôt pour que celui qui les provoque reste sur le devant de la scène. Faut-il se couper du monde ? Faut-il ne plus regarder les informations télévisées ou ne plus lire les journaux ? C'est pour cela que "Lo Publiaire" ne vous informe que des affaires de nos villages : Agonès, Montoulieu, St Bazille de Putois. Nous ne sommes pas encore rattrapés par ces affaires encore que quelques cambriolages, quelques exactions laissent supposer que nous ne sommes pas à l'abri de quelques catastrophes. "Lo Publiaire" tentera de vous faire oublier pour un moment, tous ces tracassés. Sans toutefois se couper totalement du monde, retenons ces moments d'intenses émotions à la vue du défilé des vétérans du 6 juin 1944 et à l'écoute de ces messages de reconnaissance et de gratitude et surtout de ces messages de réconciliation et de PAIX.

Au Sommaire de ce Numéro

<i>Editorial</i>	2
<i>L'avenir de notre pont</i>	3
<i>Nouvelles brèves</i>	4
<i>Le gala de K'DANSE</i>	5
<i>L'atelier philo</i>	6
<i>Chemins de terre</i>	6
<i>Vive le 14 juillet</i>	7
<i>Mots croisés</i>	7
<i>Le tour d'Agonès</i>	8
<i>Les capitelles</i>	10
<i>Par goût de liberté</i>	12
<i>Quand on oublie, il faut chercher</i>	13
<i>La complainte du smicard</i>	13
<i>L'OMS devient l'OMSC</i>	14
<i>Le rock a 50 ans</i>	14
<i>Vous avez gagné des millions</i>	15
<i>Santé - "Le panaris"</i>	15
<i>Le challenge ESCALATABEL</i>	16
<i>L'Art et la manière de chacun</i>	16
<i>Courrier des lecteurs</i>	17
<i>SCB Séranne</i>	17
<i>Les conseils municipaux</i>	18
<i>Discours devant notre Monuments aux Morts</i>	26
<i>Election européenne</i>	27
<i>Agenda - Etat civil</i>	27
<i>Programme de la fête du 6 au 9 août</i>	28



Page de couverture « dessin de Jean Suzanne »

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bazille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N°75 Octobre 2004

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

L'avenir de notre pont suspendu

- Le 25 mai à 18 heures 30, une réunion s'est déroulée à la salle des Rencontres, dirigée par M. Jacques RIGAUD, Conseiller Général, M. Rémy CARLUY, Maire de St Bauzille, M. POURCEL, chef de l'Agence départemental, M. GRIGNY du Service Ouvrage d'Art, M. BESSIERE, contrôleur de travaux. L'appel d'offre présenté par le Conseil Général se monte à 1 million 150 mille euros. Il s'agissait des réparations du Pont Suspendu., prévues pour le début 2005, en janvier pour une durée de 5 mois et demi et une fermeture complète de 2 mois et demi à partir de la fin janvier. Vous connaissez maintenant l'essentiel.

C'est l'occasion de relire : Mémoire et Images d'un village de l'Hérault, St Bauzille de Putois de Daniel AUBIN. Les premières demandes officielles pour élaborer un pont à cet endroit datent de 1852. Un premier plan d'implantation date de 1858. Le premier pont, enfin en construction de 1864 à 1866. Sa reconstruction de 1928 à 1929, certains St Bauzillois s'en rappellent... Depuis quelques interventions, une limitation à 12 tonnes. Elles prouvent la résistance de l'ouvrage. Seule crainte : que les grands froids durables aient pu détériorer les propriétés de l'acier utilisé. Il fallait donc intervenir. M. Jacques RIGAUD précisait que cela faisait 6 ans qu'il s'y employait pour enfin aboutir aujourd'hui. Le projet d'un nouveau pont a été évoqué, l'effort financier demandé est considérable et doit faire partie d'un plan d'ensemble routier cohérent permettant la circulation des poids lourds vers Brissac, Agonès, donc certainement rattaché à un projet de déviation qui n'est



pas encore d'actualité. Surtout qu'après le pont suspendu ce sera des travaux sur le pont de Cazilhac avec le rajout d'un passage piétonnier sur le côté.

Revenons à notre pont historique, tout sera changé, seules les assises en pierre de taille et les câbles seront conservés. Donc, il aura la même largeur, une chaussée de 3 mètres 20 et, une innovation, un seul trottoir du côté du rocher du Thaurac, il sera plus large, donc plus sécuritaire. De 12 tonnes, l'autorisation de passage des poids lourds passera à 25 tonnes.

M. Michel MARTIAL, adjoint à Agonès, s'inquiétait du choix des dates de fermeture du pont, au nom des viticulteurs et des parents d'élèves. Il proposait plutôt pendant l'été en arguant que les touristes avaient le temps de faire le tour par Ganges. Quelqu'un proposait même de demander au Génie militaire de venir déposer un pont mobile, en phase d'entraînement. Une demande peut être faite aux autorités militaires compétentes. L'hiver, il serait difficile de prendre le bac ou le pas-

sage à gué.

Le ton bon enfant, avec quelques pointes d'humour, n'ont pas fait oublier les inquiétudes. L'architecte, responsable du projet, arrivé en retard, surchargé de travail, n'a proposé qu'un choix de couleurs, gris anthracite, bleu azur, vert amende.

En conclusion, l'acier du pont est peut être fragilisé, les travaux sont donc obligatoires par mesure de précaution et le plus vite possible. L'argent est compté, il semblerait que rien ne peut être changé aux décisions déjà prises avec tous les éléments et le sérieux que demandent une telle réalisation. Garder le caractère historique, améliorer l'utilisation et surtout la sécurité sont les préoccupations majeures des responsables du projet, ces travaux sont nécessaires et vitaux pour la vie du Canton.

Dans le prochain numéro, nous développerons le côté technique de ce projet et toutes nouvelles informations qui pourraient se présenter entre temps, vous seront transmises.

Jacques DEFLEUR

Nouvelles brèves :

Jacques DEFLEUR

- Si vous devez vous rendre à la Mairie. **Vous trouverez du changement.** L'entrée n'est plus sur la terrasse, protégée par un tilleul centenaire. L'accueil n'est plus cette pièce arrondie éclairée par de nombreuses fenêtres étroites. Ce sera le Poste de Police. L'accueil est maintenant de l'autre côté de la terrasse, où se trouvait avant le petit jardin du receveur de Poste. En effet, le Maire et son conseil municipal, ont repris l'appartement laissé vacant par le Receveur, pour agrandir les bureaux. En bas l'accueil et son bureau, à l'étage, le bureau de la secrétaire générale, celui des adjoints et celui du Maire. Tout est vaste et éclairé par de larges fenêtres. Tout est neuf, le mobilier est ergonomique et surtout donne une sensation de bien être.

- Dans la nuit du 20 au 21 avril, **deux voitures ont brûlé** au fond du village. Quand les voisins ont voulu prévenir les pompiers, les flammes avaient détruit les circuits. Plus d'électricité, plus de téléphone. Les locataires de Mme BERINGUER, qui possédaient un portable, prévenaient les secours.

- Le projet de rénovation du **Centre Pleine Nature** stagne, les subventions de l'Europe tardent à venir, celles de la Région sont à l'étude et révisées par les yeux avisés du nouveau président de la Région. A suivre...

- Le 26 mai, de nombreuses personnes ont assisté au vernissage de **l'exposition des "Amis des Beaux Arts"**, à la salle polyvalente.

Les artistes présentaient leurs oeuvres à un public intéressé et ravi d'admirer leur talent. Le verre de l'amitié permettait

d'échanger ses impressions et de reconnaître que l'art de la peinture permet de se transporter vers un monde que chacun interprète à sa manière. Mais, qu'il est beau...

- **Le tour du Languedoc** est passé à St Bauzille vers Montoulieu, 4 échappés, plus loin le peloton. Ils sont passés à toute allure. Parait-il qu'il valait mieux assister au départ de Ganges. Les coureurs appuyés sur leur vélo ou signant la liste de départ étaient tout de même plus visibles.

- Vendredi 18 juin, à la salle polyvalente, s'est déroulé le spectacle de fin d'année des **Ecoles de danse Flamenco**. Avant de commencer le spectacle, l'association en la personne de Antonio CHIQUERO, a tenu à remercier Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'O.M.S. qui ont permis que cette soirée puisse avoir lieu. Pour cette "Noche de baile" la participation des Ecoles de St Bauzille de Putois, Montpellier, Le Vigan, St Hippolyte du Fort fit de cette soirée un véritable succès. Tous les élèves (une cinquantaine) ont dansé des tangos flamencos, sévillanes, bulé-rias, rumbas flamencas et alé-grias, produit de leur travail assidu tout au long de l'année. L'ambiance était très chaude ; les éventails s'agitaient au rythme de la musique. Le groupe de chanteurs et guitaristes a été fort apprécié parmi lesquels Antonio CHIQUERO (Tony le mari de Sylvie, professeur de danse). Avant et pendant tout le spectacle on pouvait se désaltérer et manger les fameuses "tapas". Pour clôturer le spectacle, le professeur de danse Sylvie (Juana RODRIGUEZ) a exécuté une prestation de flamenco qui fit lever les nombreux spectateurs qui l'ont applaudie très fort avec "la palma". Notons au passage, la prestation de son fils Benjamin, qui fut très appréciée. Excellente soi-

rée dans une salle magnifiquement décorée avec des éventails, des mantilles, et autres accessoires qui rappelaient l'Espagne, et qui a donné envie à de nombreuses personnes de s'inscrire au cours de danse à la rentrée prochaine.

- Samedi 19 juin : L'Enclos, face à la salle des Rencontres, de part et d'autre de la voie d'accès à la place du Pré, a été envahi par des **voitures de collection**. Pourtant nous en voyons encore sur les routes, avec le bruit particulier de leur moteur, leur souplesse dans les virages et les souvenirs qui les accompagnent. Les 2 cv étaient là, bien alignées en rangs serrés sous les regards attentionnés et passionnés de leurs propriétaires.

- Mardi 22 juin : Vers 18 heures, **du côté de Pouzols**, une longue colonne de fumée noire s'élève droit vers le ciel. Les voisins de la Coste et de la Roubiade s'en inquiètent et en effet la Bergerie, route de la Grotte est en feu, les pompiers sont immédiatement prévenus. Dès leurs arrivées, aidés par Nicolas ALLEGRE et Gilles ALLEGRE pour dérouler leurs tuyaux jusqu'à la prise d'eau près de la Croix Verte, ils interviennent pour juguler les flammes déjà hautes de quelques mètres. Il a fallu de longues heures pour juguler les flammes qui avaient déjà quelques mètres de haut et pour sécuriser le site. Il ne reste que les quatre murs. La propriétaire présente sur les lieux ne comprenait pas la raison de cet incendie qui la laissait au bord de la route sans rien.

- Jeudi 24 juin 2004 : audition de fin d'année de **l'école de musique** « La Lyre Saint-Bauzilloise » au foyer rural. Petits et grands nous ont montré leur plaisir de chanter et jouer, plaisir qui rend la musique vi-

vante et belle. Merci et bravo à tous.

- Vendredi 25 juin 2004 : **kermesse de l'école du Thaurac**. Cette année, la kermesse avait lieu à l'école, les enfants n'étaient pas dépayés ! Des jeux, un apéritif sympathique et un bon repas : quelle belle réussite !

- Dimanche 4 juillet, après-midi, **un autre incendie** a détruit trois hectare de forêt côté droit de la route de la grotte des demoiselles, après le carrefour de la route de la plage, déplaçant la aussi un important dispositif de lutte contre les feux de forêt.

- Dernière nouvelle : Notre champion de pétanque **Gilbert ISSERT** est cette saison : champion du Gard doublette, tripléte, vétérans, trois titres départementaux, ce qui doit être rare dans les annales

de la pétanque. Et maintenant les championnats de France, souhaitons lui bonne route...

- **Le bombyx disparate.**

Les chênes verts ont perdu leurs feuilles. Les massifs qui nous dominent semblent bien tristes, dénudés.

Un bruit étrange qui rappelle celui provoqué par les vers à soie, à une certaine époque dans les chaumières, se répand dans nos forêts.

Des chenilles dévastatrices, noires et velues, désagréables à la vue, nous envahissent.

Aujourd'hui, ce sont les papillons qui voltigent autour de nous, comme s'ils nous demandaient de l'aide.

Un article pour le prochain numéro nous en dira plus sur ce phénomène qui se reproduit, paraît-il, tous les 10 ans environ.

- **Du nouveau pour le camping municipal**

« **Le Grillon** » :

Depuis quelques semaines le camping municipal est une véritable ruche : on a pu voir s'élever de jolis petits chalets qui pourront accueillir sept personnes maximum. En effet, suite à une forte demande des vacanciers, la Mairie a décidé de doter son camping de sept HLL (Habitation légère de loisir).Entièrement équipées c'est un confort appréciable pour les familles, ces habitations vont apporter un plus au complexe municipal et emmener des adeptes d'un nouveau genre de vacances. Il est bon de s'adapter aux besoins actuels, les vacances familiales connaissent un renouveau et c'est toujours agréable de mélanger le changement de décor et les facilités d'un séjour en toute sérénité. Cela permettra peut-être à de nombreux touristes de prolonger un peu leurs congés dans notre région pleine de richesses...

Le Gala de K'DANSE

Le 26 juin 2004, dans la salle polyvalente de St Bauzille, a eu lieu le premier gala de l'association **K'DANSE**

Le thème de la soirée était « **Danser dans l'histoire** ».

De tout temps et en tout lieu, l'homme a dansé. Des chorégraphies variées élaborées par **Séverine Ferrere**, hautes en couleurs avec de superbes costumes et des jeux de lumière, ont été ainsi présentées à un public nombreux et enchanté

- **ballets de cour romantiques et classiques**
- **danses sacrées, folkloriques, classiques et orientales**
- **charleston**
- **rococo**
- **vieux jazz**
- **comédie musicale**
- **cabaret**
- **classique pointes, néoclassique, néo-pointes**
- **funk, hip-hop, modern-jazz**



C'est grâce au talent de notre professeur qui a su transmettre la passion de la danse à l'ensemble de ses élèves tout au long de l'année, que ce spectacle fut réussi.

Les inscriptions pour la rentrée 2004 se feront vers le 15 septembre, les familles en seront averties par courrier.

Je remercie tout le public d'être venu si nombreux ce soir là, et je souhaite aux élèves ainsi qu'à Séverine de bonnes vacances.

*La présidente de l'association
Frédérique Guichard*

L'atelier philo ou le plaisir de se rencontrer

Une quinzaine de personnes (parfois plus, parfois moins), des femmes et des hommes de tous les âges, sont assises en rond, arborant un sourire radieux.

Tout ce petit monde, averti par des affiches apposées dans le village, s'est rassemblé vers 18 heure 30 dans la salle des associations.

Une personne parle, les autres l'écoutent puis s'expriment à leur tour.

Les unes parlent un peu, beaucoup et même passionnément, les autres pas du tout !

Il y a les érudits et les novices.

Il y a des mots qui viennent de la tête, d'autres qui viennent du cœur, d'autres encore des tripes !

Ce jour là, le thème de la rencontre est : **Sentiment(s) et émotion(s)**. Il a été choisi lors de la réunion précédente et ceux qui y participaient ont eu le temps de cogiter, les autres prennent le train en marche (c'est un petit train de campagne qui circule bien tranquillement !).

Voici quelques exemples résumés de ce qui est sorti :

- Lien entre les deux notions – Possibilité qu'il existe une émotion sans sentiment (exemple : trac)
- Sentiment personnel
- D'après Debussy : le sentiment sort de l'âme.
- Sentiment pour l'autre

- Bons / mauvais sentiments
- Emotion : choc, secousse, trouble, violence, mouvement. Emu = est mu.
- Emotion vient nous voir. Physique – physiologique (biologique).
- Emotion faible / émotion forte.
- Emotion propre à chacun.
- Richesse des émotions, des sentiments.
- Les émotions émanent des sentiments.
- Ecouter le dit des émotions de l'autre.
- Emotions du bébé apparaissent avec les sentiments qu'il reçoit.
- Emotion = fragilité
- Habitude = émotion gérée
- Emotion cachée / sentiment communiqué
- Maîtrise de soi : pourquoi ?
- Emotion = handicap

Vers 20 heures tout le monde décide qu'une séance supplémentaire sur le même thème sera la bienvenue. A propos de l'intitulé du thème ... certains écrivent les mots au singulier, d'autres au pluriel ... et tout le monde arrive à s'entendre quand même !!!

L'atelier philo n'existerait pas sans la présence bienveillante de Maurice Demart, professeur de philo qui sort gentiment de sa retraite pour nous et le soutien de l'association Sport, culture, jeunesse du Thaurac.

Rendez-vous est pris en septembre pour de nouvelles aventures philosophiques et surtout amicales.

Isabelle Nouvelon

L'atelier philo, c'est ça !

Des personnes qui ont envie :

- de se rencontrer
- de réfléchir ensemble autour d'un thème
- d'écouter ce que l'autre a à en dire
- de s'exprimer (même si c'est par sa seule présence)

Des personnes qui ne se prennent pas :

- pour Socrate : ça finirait mal !
- pour Platon bien qu'un banquet nous ferait bien plaisir !
- pour Alain bien qu'on trouve du bonheur dans ces propos !

Bref, des personnes comme vous peut-être ?!

Chemins de terre

Un nouvel **atelier de poterie** s'ouvre à Saint-Bauzille à partir de mi-septembre 2004.

Je vous propose de parcourir avec moi les chemins de la **création en argile**. A partir d'un conte, d'une promenade dans la nature, d'une photo ou simplement de votre imagination, **venez donner à la terre des formes nouvelles qui vous ressemblent**.

J'envisage un atelier pour enfants à partir de 6

ans et un atelier pour adultes, chacun d'une durée de une heure trente. Les horaires seront définis en fonction des disponibilités de chacun, dans la mesure du possible !

Pour tous renseignements vous pouvez me téléphoner au **04.67.73.15.42** ou m'envoyer un message à **isabelle.nouvelon@tiscali.fr**.

Isabelle Nouvelon

C'est une coutume, une tradition, une fête. On défile, on danse, on fait des feux d'artifice ou des discours. C'est bien. Mais de temps en temps, il n'est peut-être pas mauvais d'essayer de comprendre ce qu'est le 14 juillet. Ou plutôt ce qu'il signifie aujourd'hui, pour nous. Prenons les 3 mots clés, les 3 mots sacrés invoqués par tous, de droite, comme de gauche, qui fondent l'idéal républicain : LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

La LIBERTE, c'est quoi ?

C'est la possibilité pour chacun d'opter pour tel ou tel mode de vie, par choix personnel, sans pression extérieure qui viendrait empêcher ou limiter ce choix. Notre pays a le privilège d'assurer la liberté de conscience, d'opinion, de pensée, d'adhérer à un parti, à un syndicat, etc... Et de s'exprimer sans censure. Du moins en principe. Car, il existe des moyens très efficaces pour restreindre cette liberté. Par exemple, la publicité, qui exerce des pressions énormes sur le jugement de chacun, avec des moyens dangereusement puissants, particulièrement sur les per-

sonnes les moins cultivées, les plus fragiles, les jeunes, etc... Mais aussi sur tous les autres qui croient naïvement être à l'abri de ce conditionnement.

L'EGALITE, c'est quoi ?

Tous les hommes sont égaux. Du moins, on le dit. Par exemple, "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être, ou ceux de sa famille" (Art. 25 de la Déclaration des droits de l'homme de 1948) sauf s'il est licencié et relégué au chômage pour des années, parce que le propriétaire de son entreprise gagne plus d'argent en délocalisant. Car, avant 1789, si les droits de l'individu étaient fonction de sa naissance (noble ou plébéien). Aujourd'hui ils varient suivant son compte en banque. Et l'écart entre le plus pauvre et le plus riche prend progressivement des proportions vertigineuses.

La FRATERNITE, c'est quoi ?

Tous les hommes (y compris les femmes) sont frères (ou soeurs). L'Evangile le dit. La plupart des idéalistes aussi. Mais la règle universelle de la "réussite", c'est la

concurrence. La compétition s'exerce dans tous les domaines et la loi du plus fort qu'on appelle aujourd'hui, la loi du marché, n'a jamais été aussi largement observée ? Le siècle dernier a connu des élans de solidarité, de générosité, vers "des lendemains qui chantent", élans qui, parfois, ont tourné au cauchemar. Aujourd'hui, on ne rêve plus à une société meilleure et plus fraternelle, même si on voudrait bien qu'elle arrive un jour. Et en attendant, chacun est en fait, par les circonstances, encouragé à ne penser qu'à lui-même, à son plaisir, à sa "réussite". Et tant pis si ça ne colle pas très bien avec la trilogie républicaine : LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

Alors, d'accord, fêtons le 14 juillet de tout notre cœur, et sans complexe. Mais n'oublions pas ce qu'il signifie, ce qu'il suggère, ce qu'il propose. Et alors ces trois mots magnifiques retrouvons peut-être un sens et une réalité dans nos cœurs, nos têtes et notre comportement. C'est ça la Révolution, au sens le plus beau que les hommes ont voulu lui donner. D'accord ?

MOTS CROISES

Horizontal :

- A : Il apprécie le soleil Languedocien.
- B : D'un pays du levant.
- C : Dans le butin. - Personnel.
- D : Elle peut-être belle. - Il est vecteur de la peste.
- E : Rasées, chez le poissonnier.
- F : Fleur pour RONSARD - Le violon a le sien.
- G : 3 lettres pour le dessinateur. - Département pour un skieur.
- H : Ranimaient l'évanouie. - Possessif.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C				■	■	■		■	
D				■				■	
E									
F					■	■			
G				■	■	■			
H	■					■			

Par Fred et Christian LECAM

Verticalement

- 1 : Au diable...!
- 2 : Au bout du fil, ils n'en ménent pas large.
- 3 : François TRUFFAUT, par exemple.
- 4 : Serpente à St Omer - Voyelles.
- 5 : Dans la note. - Extrait de roulement - En Bourgogne.
- 6 : Compagnes bien sympathiques du A horizontal.
- 7 : Dans le désordre, évaluation. - Dans les paniers dés 1789.
- 8 : Reçut. - Département.
- 9 : Gagnées.

(Solution page 27)

C'est le nom que donnent les professionnels à cette randonnée. Cet itinéraire est très emprunté, pourtant il est jalonné de parties difficiles, sans être trop techniques, sans être trop dangereuses, mais la prudence est de rigueur comme pour toute randonnée d'ailleurs. Petit déjeuner compris, il faut bien deux heures pour faire le tour de "St Mécisse", tout en profitant d'exceptionnels panoramas, tout en examinant toutes sortes de variétés d'une végétation que le printemps pluvieux a fait jaillir du sol.

Il faut se rendre à Agonès en voiture, un coup d'oeil à droite quand on traverse le pont suspendu, le massif du Thaurac, St Mécisse, l'aventure vous appelle. Vous passez devant la Mairie, gardez vous dans le premier virage en épingle à cheveux, à gauche, au pied d'un poteau électrique ou d'un autre en ciment surchargé de fils électriques qui surprend. Mais la pleine nature n'est pas loin. Nous l'oublions vite. Là, commence un sentier balisé en rouge, des traces trop espacées que le temps efface peu à peu, et souvent cachées par un feuillage épais à cette époque, demande parfois une certaine attention pour le suivre. Au début, il est large, entre des villas entourés de jardins fleuris, entre de grands chênes centenaires qui nous donnent un sentiment de paix, il se nomme le chemin de l'or. A droite, un petit sentier, il aboutit au lieu-dit : "Les châtaigniers", juste en face du Moulin où se trouvait une base de chercheurs d'or (voir article N° 40, Les orpailleurs de St Bauzille de Putois). Nous ne le suivons pas, (une autre fois, c'est promis). Nous continuons, à gauche, à travers les chênes verts, ils poussent en rangs serrés, jeunes par leur aspect car leurs troncs sont élancés et minces. Un peu

plus loin, un tas de pierres montées en pyramide, sur la gauche, un sentier escarpé, amène à la grotte de la baume Ronde. Nous poursuivons sans le dédaigner, (peut-être une autre fois), et là, d'un seul coup, les arbres s'écartent, un rocher plat d'un blanc immaculé qui éblouit sous les reflets du soleil levant, comme pour nous dire "c'est là" et en effet le spectacle est superbe : en face le rocher de l'Aiguille, sur le côté le bicorne de Napoléon et au milieu l'Hérault qui serpente et traverse St Bauzille, notre village, qui s'éveille, il est 8 heures 30. Les yeux encore écarquillés, nous marchons pour atteindre la grotte des Camisards et pour certains la grotte du Persil et en effet, il en pousse dans les excavations de rochers, bien à l'abri du soleil ardent. Au pied du Roc de l'Aireta ou encore appelé le Rocher de Sion, il se trouve une esplanade avec en son centre, un petit abri surmonté d'une cheminée par laquelle on peut imaginer que les camisards pouvaient s'échapper en cas de danger. Mais dans le présent que nous vivons intensément, nous dominons le Moulin, cerné par les canoës multicolores, l'Hérault se heurte à de nombreux rochers, il gronde sourdement et l'écume démontre sa fougue. Il est 9 heures, c'est le moment de chercher un endroit propice pour déjeuner, à l'ombre et quelques rochers plats pour s'asseoir feront l'affaire. Nous sortons les victuailles de nos sacs et nous savourons cet instant de calme. Nous profitons de ce moment de plaisir culinaire pour nous reposer et nous remercier nos impressions. J'avais lu dans une encyclopédie traitant de la chasse, "Le silence d'une forêt cache une vie intense". A part le bruit de fond de l'Hérault, nous n'avons entendu aucun chant d'oiseau,

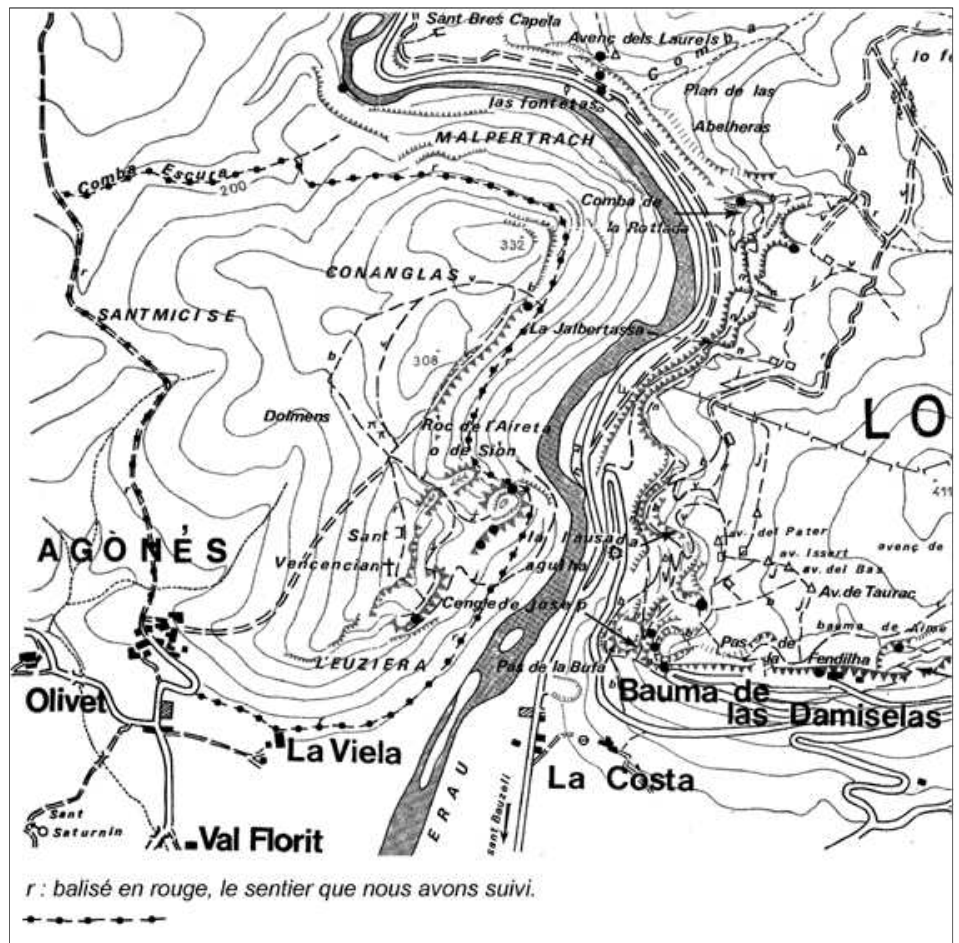
par exemple celui du merle qui prévient souvent les autres d'un éventuel danger, nous n'avons perçu aucun frôlement dans les feuillages d'un départ d'un lièvre ou d'un brusque départ de sanglier qui casse les branchages devant lui. Pourtant en chemin, nous avons remarqué le passage de lièvres car contrairement au lapin, le lièvre ne coupe pas l'herbe à ras, mais cisaille les tiges à 10 centimètres du sol. Des éboulis qui descendent directement vers l'Hérault, marquent le passage régulier des sangliers qui vont s'abreuver. En effet, nous n'avons rien entendu, mais une vie est là qui nous guette, évalue le danger, et reste tranquille, nous ne sommes que des promeneurs.

Il faut repartir, pour arriver au-dessus du tournant brusque, le sentier est étroit, jonché de rocaillies, abrupt au-dessus de la vallée de l'Hérault, au pied du Rocher qui nous domine et nous protège du soleil. Il faut regarder où poser ses pieds, éviter les branches, et jouir du spectacle. Nous passons derrière la barrière rocheuse, nous allons escalader la face nord. C'est un bien grand mot, car nous trouvons un sentier de terre assez large, traversant une végétation luxuriante. Des fêrûles, nous ont dominés avec leur tige vert tendre, dressée vers le ciel, leurs fleurs n'étaient pas encore ouvertes, maintenant quand vous lirez cet article, elles le seront, regardez en face du Centre Pleine Nature, elles vous attendent, (voir article "La fêrûle" N°50). Nous retrouvons tout ce que vous pouvez planter dans votre jardin, le persil, du trêfle sauvage avec ses innombrables petites fleurs roses, le thé sauvage, la gueule de loup, la renoncule...Des amateurs de salades sauvages viennent jusque là pour en ramasser, par exemple "Breou", la laitue sauvage ou salade de lièvre...cette plante apprécie

les éboulis calcaires. Elle est recherchée pour ses feuilles craquantes libérant un lait à la saveur délicate et aux propriétés bénéfiques. A l'inverse des autres salades, les feuilles sont excellentes quelle que soit la maturité de la plante qui, adulte se déploie sur 60 centimètres au dessus de la rosette en ouvrant de jolies fleurs bleu lilas. Une ouverture dans les arbres, vous permettra de voir à vos pieds, Laroque, Ganges, plus loin Moulès....Nous suivons une clôture, les limites du Fesquet. A un moment donné, elle part vers la droite, nous, il faut tourner à gauche pour rejoindre Agonès, nous venons de traverser la Combe Obscur (Obscura). Un peu moins de végétation, maintenant les arbres sont plus espacés et laissent pénétrer la lumière du soleil. L'herbe satisfaite a poussé, haute et verte à cette époque de l'année. Nous arrivons dans une large clairière, c'était là que se trouvait autrefois la croix de St Mécisse qui aujourd'hui se trouve au sommet du mont qui nous domine. Deux itinéraires possibles pour l'atteindre, un par Agonès, en pénétrant dans le village, jusqu'au château d'eau, l'autre à gauche le long d'une clôture, juste avant d'arriver à Agonès, après la clairière décrite ci-dessus, vous ne pouvez pas la manquer (voir article N°62, Les deux églises d'Agonès, St Vincencian et St Saturnin). Nous avons rencontré de nombreux couples, la carte à la main, nous leur avons demandé "ça va ? On peut vous aider ? of-fusqués, ils répondaient "non, non, tout va bien" et ils se replongeaient dans la lecture de la carte si différente des paysages qui les entouraient. Nous arrivons presque au village quand je voulus téléphoner chez moi. Je cherche mon portable qui devait être accroché à ma ceinture. Plus rien. Stupeur ! Je l'avais égaré le long du parcours. Bien sûr, je ne me souvenais plus de mon numéro. Il fallait téléphoner

chez moi. Heureusement Louis avait le sien. Il ajoutait même, "souvent je touche ma poche pour me rassurer de sa présence". Mon épouse me le donne. Louis le compose, il sonne. Il n'est pas cassé. Nous décidons de finir la promenade et de refaire chemin inverse, en appelant de temps en temps et le découvrir au bruit de sa sonnerie. Mais, je me doutais un peu où je pouvais l'avoir laissé. Pour atteindre la Grotte du Persil, il faut escalader quelques rochers en élevant les genoux, ce devait être là que mon portable s'était éjecté de ma ceinture. Nous sommes donc revenus vers la Grotte. Louis recompose mon numéro. Aucune sonnerie ne retentit. Je me suis trompé. Alors là, il faut continuer, refaire le tour en entier. Catastrophe ! C'était déjà 11 heures. Lorsque une voix se fit entendre. Allo ! Oui ! C'est bien cela, nous recherchons un portable égaré sous St Mécisse. Il est là à Agonès, chez M. LEBRETON. Nous l'avons ramas-

sé. Vous pouvez venir le chercher. Marie-Annick, connaissait ce monsieur. Quel soulagement ! J'étais tombé sur une personne des plus gentilles. Que je remerciais vivement. Cette personne maîtrisait bien l'art du portable, il avait consulté mon répertoire et appelait le premier numéro qui était ma mère. Elle appela ma femme, qui appela René le frère de Louis. Pendant ce temps là, ma mère appelait Juliette. J'avais déclenché une petite révolution bien sympathique, mais que, c'est promis, je ne renouvellerais pas. Sur la carte vous distinguez 3 circuits, le rouge qui fait le grand tour, le vert et le bleu, ils ne sont pas faciles à repérer et si a un moment donné, le doute subsiste, c'est là l'Aventure, d'un côté, vous tomberez sur l'Hérault qu'il faudra remonter ou descendre. De l'autre des bois et encore des bois jusqu'à Cazilhac, donc dirigez vous au bruit vers l'Hérault et bonne promenade...



Les capitelles

(de qu'es aquo ?)

Ces constructions en pierres sèches de formes arrondies le plus souvent, ont depuis longtemps attiré mon attention. Bien que rares dans notre région, j'éprouvais le désir de connaître leur utilité, les origines ainsi que les techniques de réalisation.

Il y a quelques mois, j'ai retrouvé un article paru dans le Midi Libre datant de 1997 que j'avais soigneusement conservé et sur lequel figuraient tous les renseignements sur son auteur. J'ai par conséquent pris contact avec ce dernier et me suis rendu à son domicile situé à Nîmes. L'entretien a été enrichissant et chaleureux, l'homme étant inévitablement un passionné !...

C'est un professionnel au service de notre patrimoine architectural, un peu archéologue et ethnologue à la fois. Il est de ce fait sollicité par les pou-

voirs publics, les associations et les particuliers amoureux des vieilles pierres.

C'est à partir de la garrigue et grâce à son intense et riche activité agricole, parce que la mise en culture au cours des deux siècles derniers a nécessité son épierrement, que nous allons trouver tous ces vestiges du passé.

La garrigue garde un aspect uniforme toute l'année sur l'ensemble de son territoire : touffes de végétation vert foncé sur un sol de rochers et de pierres calcaires entrecoupé de bassins de cultures. Au mois de mai apparaissent comme par enchantement de part et d'autre quelques touches de vert clair provenant essentiellement des jeunes pousses de chênes blancs.

Il existe plusieurs garrigues : la garrigue de Nîmes, la garrigue d'Uzès ; des villages ont pris le nom de Garrigues ; et puis, comme en Languedoc et en Provence, les terminaisons linguistiques traduisent aussi cette variété : garriguette ou garrigasse, suivant le volume de végétation ou l'importance de la caillasse.

Jadis, elle était indispensable pour le pacage des moutons mais ces derniers sont en voie de disparition malgré les efforts de la direction départementale de l'agriculture et des forêts pour encourager cette noble activité.

Les deux derniers siècles ont vu la population augmenter sans cesse. Même les habitants des grandes villes faisaient leurs jardins en garrigue ainsi que leur vin, olives et huile. Cet apport supplémentaire permettait à chacun d'améliorer son mode de vie



directement ou en faisant du troc. Ce sont ces gens de toutes provenances qui, de leurs mains, ont, génération après génération, bâti ces amoncellements de pierres. Pour s'en débarrasser, nos ancêtres construisaient des murs. Pour qu'ils durent, il fallait respecter la règle de l'équilibre et les principes de la construction.

L'utilisation de la pierre sèche, sans liant, nécessite ce respect.

Depuis longtemps les anciens ont réussi cet exploit puisque la construction en pierres sèches est né presque en même temps que notre civilisation.

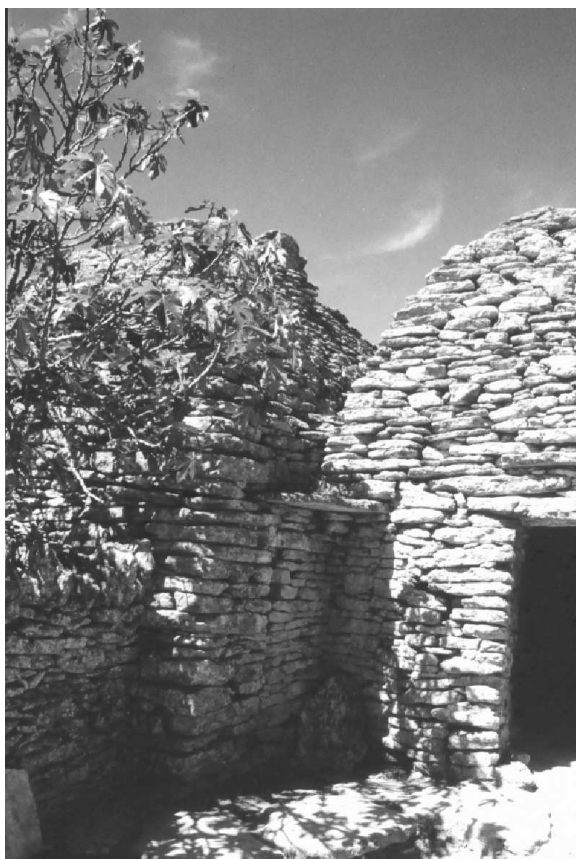
D'abord, autant que possible, une pierre doit reposer sur deux autres. Elles doivent reposer sur trois points : deux points en parement et un point à l'intérieur du mur. Les pierres n'étant pas souvent parfaites, il faut bien sûr utiliser le calage consistant à utiliser une « pierre coin » de temps en temps pour combler les imperfections des autres.

Il reste de nos jours des vestiges importants : des menhirs, des dolmens, des cabanes préhistoriques notamment à Viols en Laval près de chez nous. Des fouilles récentes permettent de situer ces dernières vers le néolithique (2000 ans avant J.C.).

Il s'agit là de constructions traditionnelles en pays méditerranéens transmises de générations en générations jusqu'au début du 20^{ème} siècle.

Nous abordons maintenant plus en détails la technique de construction de la capitelle :

Les pierres sont posées à



sec, sans mortier, inclinées de préférence vers l'extérieur afin de favoriser le ruissellement de la pluie et d'assurer ainsi l'étanchéité. L'encorbellement, ou dépassement de la rangée supérieure sur la rangée inférieure, peut intervenir dès la base de la construction, mais on observe le plus souvent des parois verticales jusqu'à une certaine hauteur. A partir de l'encorbellement, on utilise des pierres longues pour assurer un contrepoids à la partie en porte-à-faux. Avant que ne soit atteint le point de perte d'équilibre, et alors que les parois opposées ne sont plus distantes que de cinquante à soixante-dix centimètres, des dalles les reliant sont posées à plat formant ainsi couvercle et plafond. Elles sont elles-mêmes chargées de pierres plates sur plusieurs couches afin de réaliser le faîtage.

Les portes qui permettent d'accéder à l'intérieur sont de dimensions différentes : de 1,10 à 1,80 mètre. Dans l'épaisseur de l'embrasure, l'assemblage des pierres est généralement remarquable. Assez grosses, elles jouent le rôle de "boutisses" et par conséquent tiennent toute l'épaisseur du mur.

Les linteaux sont formés de deux, trois et parfois quatre pierres posées côte à côte, à plat ou sur champ.

Les murs intérieurs sont presque toujours verticaux ou légèrement inclinés jusqu'à la naissance de la voûte. Cette naissance de voûte se situe à hauteur du linteau de la porte ou un peu au dessous.

La voûte qui compose le toit d'une capitelle est appelée « voûte à encorbellement » parce que elle est construite en pierres qui dépassent les unes par rapport aux autres à chaque rangée : une succession et une superposition de corbeaux (pierres en saillie sur un parement de maçonnerie). Pour construire une voûte les pierres sont choisies : il faut bien entendu qu'elles

soient sensiblement de la même épaisseur de manière à poser des séries d'assises en forme de couronnes dont les pierres se bloquent les unes aux autres pour éviter le basculement.

Pour réaliser et assurer l'étanchéité, il faut respecter la règle de pose des lauzes et des ardoises de toiture, soit deux tiers un tiers : deux tiers de pierres cachées qui assurent le contrepoids et un tiers visibles qui font le dépassement.

La hauteur intérieure d'une capitelle peut varier de un mètre cinquante (un homme assis) à cinq mètres. Les pastourettes ou abris de berger sont les plus bas. La dimension au sol varie de un mètre cinquante à quatre mètres de diamètre.

L'intérieur peut être vide comme on peut y trouver tout ce qu'il faut pour vivre. Il peut y avoir un ou plusieurs bancs, une table, des niches pour les provisions, des portemanteaux, des pierres troués, une cheminée, un caisson à eau potable, un cuvon à récolte, le tout en pierre bien entendu ...

Il existe de nombreuses disparités entre les capitelles suivant leur localisation, leur utilisation. On peut les classer en trois groupes :

- Les capitelles abris : elles étaient réservées à l'homme, servant de refuge au berger ou au cultivateur en cas de mauvais temps.
- Le mas capitelles : c'est un ensemble de capitelles comprenant un ou plusieurs abris pour l'homme ou les animaux. On y trouve également une ou plusieurs cuves pour les récoltes (raisins ou olives).
- Les capitelles cuves : elles servent à stocker la récolte le temps de la cueillette. Elles sont généralement maçonnées à l'intérieur.

En conclusion, il faut savoir que cet article est

loin d'être complet, mais si vous êtes passionnés de vieilles pierres vous pouvez me contacter pour de la documentation complémentaire.

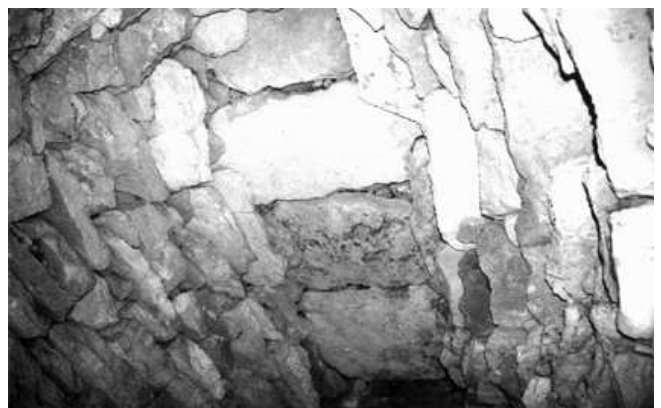
Pour ceux qui ne connaissent pas, je conseille vivement la visite des Bories à Gordes dans le Vaucluse. C'est un ensemble de constructions en pierres sèches en haute Provence. Lorsque j'ai visité le site dernièrement, les premières minutes me laissèrent abasourdi d'émerveillement devant ce spectacle, fruit du travail des hommes depuis la nuit des temps ...

Face à ces constructions, l'homme moderne peut réfléchir sur le mode de vie des anciens en milieu rural. Ces milliers de mètres cubes de pierres patiemment remuées et assemblées témoignent d'un extraordinaire travail des hommes qui ont su créer une architecture originale avec des matériaux pauvres et de simples moyens.

Il est nécessaire de conserver tous ces édifices et de les protéger afin qu'il ne disparaissent pas à tout jamais.

Fabien Bouvié

P.S. : les capitelles sont appelées « cabanes », « abris », « pastourettes », « pastourelles », « tines », « bories ». Cette dernière appellation est donnée en Provence. Elles se trouvent sur le pourtour méditerranéen, j'en ai même vu en Corse dernièrement à proximité de Bonifacio près de la célèbre plage de Santa Manza.



Par goût de liberté

La matinée s'annonce radieuse, en ce mercredi du mois de mai, les hirondelles et « les chasseurs d'Afrique » sont en quête de moucherons, les grenouilles et crapauds achèvent leur concert pas toujours harmonieux, avant que la chaleur ne les contraigne à s'enfouir dans quelques mares de L'Alzon.

C'est le moment que choisissent deux inséparables amies pour entamer un séduisant petit périple pédestre dans le bois de Sauzet, par goût de liberté et d'aventure.

Leur voyage initiatique commence non loin du Mas de Banal et très vite, les arômes de thym et de lavande aspic emplissent l'atmosphère. Grisées par ce sentiment de fraîcheur, elles débutent l'ascension par un ancien chemin de « bouscatiers » où se succèdent d'innombrables charbonnières. Elles atteignent ensuite, un petit plateau calcaire, franchissent une étroite combe pour se retrouver dans le bois de Frigoulet, où elles pénètrent dans un incroyable dédale de terrasses sur lesquelles s'entremêlent oliviers abandonnés et cades sauvages. Les murets en pierres sèches et autres chemins traduisent l'activité humaine intense qu'il y eut sur ce site par le passé.

Au détour d'un bosquet, elles surprennent une compagnie de perdrix effarouchées par cette visite incongrue en cette saison. Ceci ne fait qu'attiser leur bonheur croissant et leur envie de poursuivre cette escapade.

Après s'être abreuvées « aux conques Bessounes », avoir contourné « le clapas de Cognas », nos deux petites coquines s'aperçoivent que le soleil n'est plus à son zénith et qu'il a même l'intention de

disparaître derrière l'imposant massif de La Séranne.

Un peu surprises par la tombée de la nuit, visiblement égarées et surtout fatiguées, elles décident de se blottir l'une contre l'autre à l'abri d'un chêne blanc centenaire, au milieu d'une herbe verte, grasse et si accueillante qu'elles finissent par s'endormir.

Au petit matin, ce n'est plus les cris des oiseaux qui réveillent les deux présomptueuses, mais les gargouillements incessants de leurs estomacs, qui se tenaillent et se désespèrent.

Il n'y a alors pas d'autre solution que de poursuivre l'aventure.

« - Que la nature et la liberté sont belles, dit l'une.

- Mais on les apprécie d'autant mieux quand on a le ventre plein, répond l'autre. » Une nouvelle journée s'écoule au grès des rencontres : un lièvre bondit d'un taillis, quelques geais s'envolent en s'égosillant visiblement mécontents d'avoir été dérangés. Enfin, c'est le face à face prudent avec trois ânes qui participent efficacement à l'entretien de la forêt.

Et à nouveau, le crépuscule puis, la nuit noire, le silence envahit les lieux, au loin une chouette hulule et l'énergie diminuant, le sommeil emporte les deux amies.

Au matin du troisième jour, la randonnée joyeuse et enthousiaste a laissé la place au doute, à l'inquiétude, à l'angoisse. Il faut mettre un terme à cette promenade qui prend des allures de disparition.

C'est alors qu'au loin, surgissent des vrombissements de moteurs à explosion. Une route, peut-être leur salut ! Après une descente pénible sur ces cailloux calcaires érodés et taillants, les voilà face à ce large ruban d'asphalte où les véhicules déboulent à grande vitesse. Nul ne s'ar-

rête, alors il faut prendre un risque : traverser coûte que coûte car de l'autre côté on peut distinguer une habitation où elles trouveront sans doute de l'aide.

Sans l'ombre d'une hésitation, les deux inconscientes s'élancent et traversent victorieusement. C'est à cet instant que surgit une vision divine, à l'image du nomade en plein désert qui arrive devant une oasis, déshydratées, épuisées, voilà que s'offrent à elles une piscine. La tentation est trop forte, un plongeon et nos deux complices pataugent allègrement.

La propriétaire des lieux, intriguée par le bruit, s'empresse aux abords du bassin et quelle ne fut pas sa surprise de voir deux chiens s'adonner aux joies de la baignade.

Habitée en période de chasse à ces divagations canines, cette charmante personne parvient grâce au numéro de téléphone gravé sur le collier de l'une des fugitives, à prévenir l'infortuné propriétaire, qui depuis trois jours avait informé voisins et amis de cette mystérieuse disparition. Une formidable solidarité s'était mise en place pour retrouver les deux belles mais, personne ne les avait aperçues.

De retour au bercail, ou plutôt au chenil, après avoir chaleureusement remercié cette habitante du Mas Verdier, les deux fugueuses ont été sermonnées, le désir de liberté ayant souvent un prix qu'il faut savoir ou pouvoir assumer.

Toutefois, il se peut que ces paroles un peu trop philosophiques pour la gent canine, qui obéit plus souvent à son instinct qu'à la raison, seront inutiles, à moins que quelques humains ne prennent là de bonnes résolutions.

Merci à tous ceux qui ont cherché ou accueilli des égarés, qu'ils soient à quatre ou à deux pattes.

VIDAL Christophe.

Quand on oublie... Il faut chercher...

Jean Suzanne

L'autre jour, j'étais à la boulangerie. Mon épouse m'avait demandé d'acheter ... Quoi donc déjà ? J'avais oublié. Heureusement, la file d'attente me donnait le temps d'essayer de me souvenir. "Qu'est-ce que je dois prendre ? ", dis-je à mi-voix. Mon voisin dans la file René CAUSSE, sourit : " oh ! Cette sacrée mémoire, dit-il". Et on a commencé un petit entretien sur ce thème si habituel aux personnes d'un certain âge. Et chacun de citer tel ou tel cas où un nom de lieu ou de personne, une date, un évènement est resté désespérément inaccessible dans le puits sans fond de l'oubli. C'est parfois sans importance, même si c'est un peu gênant. D'autres fois, c'est plus embêtant, ou même carrément embarrassant. Et ça oblige à chercher de longs moments le long du fil conducteur qui s'est cassé quelque part.

- "C'est ainsi, me dit René CAUSSE, qu'un jour je me suis souvenu d'un ami qui m'avait été très proche, il y a des années, quand nous étions encore jeunes tous les deux. Et j'ai voulu le recontacter. Je savais la ville où il habitait, mais pas son adresse. Je savais aussi son nom. Et je me suis mis à feuilleter le bottin. Zut ! Ce nom était trop commun. Je l'ai trouvé au moins trente fois. Au fait quel était son prénom ? Et là, pas de réponse. J'en ai essayé plusieurs. Mais aucun ne se raccordait au souvenir de mon ami. Que faire ? Une seule solution : le calendrier. Je vais prendre le nom du Saint de chaque jour, un par un, en me concentrant, jusqu'à ce que ça fasse "tilt" ! J'ai donc pris la liste du mois de janvier : St Basile ?... non ! Ste Geneviève ?... Bien sûr que non, mon ami était un garçon. Xavier ? Ça ne commençait pas par un x. Barbara, Géraldine... des filles ! Nicolas ? Un doute. Mais non. Pas plus que Ambroise ou Elfi. Pierre FOUTIER ? ROMARIC ? Sûrement pas. Et j'ai continué. Tout le mois

de janvier y est passé sans résultat. Maintenant Février. Théophile...Agathe...Gaston. Gaston ? Mais non, c'est un autre copain qui s'appelle Gaston. Armand ? Alexis ? Lazare ? Toujours pas ça. Certains prénoms me faisaient douter. D'autres me surprenaient...ou m'amusaient. Parfois j'hésitais. . . J'ai fait Mars. Pareil. Puis Avril, Mai, avec les mois de printemps, j'espérais davantage. Pour rien. Mais je n'en finissais pas. Juin, Juillet, Août. Je transpirais la chaleur de l'été. Souvent tel prénom me rappelait un neveu, un oncle, un copain de régiment, un client de passage, un voisin ou un bouliste. Mais pas lui, celui que je cherchais. Les mois d'automne ont défilé aussi. Septembre, Octobre. Rien qu'une certaine lassitude. Presque la tristesse de saison. J'ai continué quand même. J'aurai pu passer l'année entière, avec un effort de mémoire pour le prénom du Saint du jour. Toujours pour rien. Novembre. Léo-

nard...Diégo...Albert...Clément...Toujours pas ça. Découragé, j'ai commencé le dernier mois de l'année où les jours sont les plus courts. Sans plus de succès pour Xavier, Nicolas, Ambroise, etc...Est-ce que j'aurais la force d'aller jusqu'au bout ? Bien sûr, ce serait trop bête d'arrêter si près de la fin.

Et c'est alors qu'a eu lieu la révélation tant recherchée, tant attendue, tant espérée. Fin décembre, pas un jour plus tôt, à l'extrême fin du calendrier, ou presque, je suis tombé sur NOEL, Euréka ! J'avais enfin trouvé ! Car mon ami s'appelait NOEL. Je l'avais oublié. Mais je ne l'oublierai plus". Puis notre tour est arrivé. J'ai acheté mon petit paillasse, et René son gros pain. Et on s'est séparé en se souhaitant une bonne journée. J'ai sans doute un peu brodé sur les propos qu'il m'a tenus. Et j'espère qu'il me pardonnera. Et toi aussi cher lecteur.

Poème :

LA COMPLAINTE DU SMICARD

**Ecoutez cette histoire
C'est celle d'une vie
Où les idées noires
Ont remplacé l'envie
Notre salaire est bas
Comme notre moral
Il ne faut surtout pas
Trouver cela normal**

**Dès le début du mois
Nous comptons nos euros
On peut alors parfois
Se prendre pour des héros
Vivre l'imprévisible
Avec si peu d'argent
C'est mission impossible
Nous le faisons pourtant**

**On fait tourner la France
Par notre dur labeur
Où est la récompense
Du simple travailleur
Ce mépris manifeste
Affiché envers nous
Nous prouve sans conteste
Qu'ils nous veulent à genoux**

**Il faudrait qu'on s'estime
Heureux de travailler
De payer notre dîme
Au lieu d'aller chômer
Se faire plus petit
Que l'on ne l'est déjà
Dire pourquoi pas merci
Et amen à tout ça**

**Même si ma complainte
Ne doit servir à rien
C'est un doigt que je pointe
Vers ceux qui vont trop loin
C'est un cri que j'envoie
A ceux qui par hasard
Voudraient mêler leurs voix
A celle du smicard**

Anne-Marie Léonard

L'OMS devient l'OMSC

L'OMS de Saint Bazuille de Putois en tant seulement tel n'existe plus.

Il n'est plus municipal et ne s'occupe plus que du sport.

L'OMS est devenu Office Intercommunal du Sport et de la Culture d'Agonès, de Montoulieu et de Saint Bazuille de Putois (OMSC Agonès, Montoulieu, St Bazuille de Putois).

Rappelons que l'Office se veut être un lieu de concertation, de coordination entre les associations et les institutions.

Ses projets, bien commencés, pour l'année 2004 sont :

- reconduction des Foulées du Thaurac avec davantage d'épreuves le 22 août 2004,
- mise en place de stages, d'ateliers sportifs et culturels dans le cadre de la politique éducative intercommunale,
- mise en place d'une « fête du sport », « foire aux associations » les 18 & 19 septembre 2004,
- création d'un calendrier

annuel avec les différentes manifestations locales,
- création d'un annuaire des différentes associations,
- soutien aux associations,
- soutien aux manifestations ...

Les associations membres de l'Office pourront alors faire appel au permanent pour toutes aides qu'elles jugeront nécessaires.

Ce permanent s'appelle Xavier FERREUX.

Il est arrivé en avril 2002 comme stagiaire pour valider sa maîtrise en I.U.P. Gestion et Management des entreprises, option management du sport au sein de l'office. Il a été chargé de mettre en place les Foulées du Thaurac.

Puis il a été embauché à mi temps en mars 2003 en contrat aidé (pris en charge par l'Etat à 80 %). Il a comme missions outre celles de mettre en place des manifestations type Foulées du Thaurac, Fête du Sport ; celles d'aider les associations adhérentes à l'OMSC. Les aider à se développer, à mettre en place des manifestations, à coordonner les différents événements sportifs, culturels,...

A partir de juin 2003, ce permanent a été employé à plein temps (contrat aidé). Il est mis

à la disposition, à mi temps, des mairies d'Agonès, de Montoulieu et de Saint Bazuille de Putois afin de coordonner les dispositifs Contrat Temps Libre (CTL) et Contrat Educatif Local (CEL) (sur ce poste à mi temps en contrat aidé, 60 % est pris en charge par la CAF).

Ces dispositifs CTL & CEL sont le reflet de la politique éducative des trois communes soucieuses de l'éducation des enfants.

Ils sont en parties financés par les collectivités ; la CAF ; le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ; le Conseil Général...

C'est pour impliquer au mieux les associations locales et donc de proposer différentes activités aux enfants que le coordonnateur a été nommé.

L'O.M.S.C. se tient plus que jamais au service des habitants des trois communes pour le développement du Sport et de la Culture.

Il se situe au :

35T. Avenue du Chemin Neuf, à Saint Bazuille de Putois.

Son numéro de téléphone :
04.67.73.37.68.

Son adresse mail :

oms.st.bazuille@wanadoo.fr

1954 / 2004. Le rock a 50 ans.

L'histoire la plus surprenante et tragique de cette période des pionniers du Rock fut peut-être celle de Gene VINCENT et Eddy COCHRAN, tous les deux copains comme cochons. Ces deux rochers Américains sont en tournée à travers l'Angleterre (1959-1960), il est à noter, pour l'anecdote qu'à chacun de leurs concerts, il y a deux petits jeunes enthousiasmés, il s'agit de John LENNON et Georges HARRISSON, deux futurs BEATLES. Les con-

certs font un "tabac" et l'après soirée est très arrosée. Eddy et Gene étant très amateurs de whisky des distilleries locales. Si bien qu'après un concert à Londres, encore plus bourrés que d'habitude nos compères grimpent dans un taxi vers 2 heures du matin pour rejoindre leur hôtel, il tombe un crachin typiquement "British", la route est glissante, le chauffeur roule un peu trop vite et c'est à ce moment là que Gene, assis derrière le conducteur ne

trouve pas mieux de faire un "Coucou qui c'est ?", bien sûr en lui mettant les mains sur les yeux. Résultat : dérapage, l'accident est terrible, Eddy CHOCHRAN meurt dans ce crash, le Rock and Roll est une fois de plus endeuillé. Gene VINCENT ne se remettra jamais de cette tragédie car il aimait Eddy comme un frère. Une fois de plus l'anecdote, parmi les policiers venus faire le constat se trouvait un jeune stagiaire, fan des deux chanteurs qui, traumatisé par le drame, quitta la Police pour fonder un groupe de Rock qui eut un petit succès

dans les années soixante avec un tube "SAVEME". Ils s'appelaient : Dave DEE, Dozy, Bicky, Mack and Tich. Eddy MITCHELL, qui connaissait bien Gene VINCENT disait à propos de lui " Gene est quelqu'un de très gentil quand il n'a pas bu, hélas,

comme il boit tout le temps !!!". Eddy COCHRAN est enterré dans un petit cimetière dans la banlieue de Los Angelès, information qui peut intéresser les lecteurs, administrateurs du musicien, qui se rendraient en Californie, cet été. D'après les sou-

venirs d'Eddy MITCHELL et plus humblement, les miens.

Christian LECAM

Monsieur, c'est avec grand plaisir que je vous écris aujourd'hui pour vous annoncer une grande nouvelle. Comme le prouve ce document le N°000000 a bien été attribué dans votre région du Languedoc Roussillon. Vous êtes le seul numéro gagnant. Si vous me retournez votre numéro sous 15 jours et qu'il est gagnant, alors c'est à vous que j'aurai le plaisir de vous remettre le chèque de 150 000 euros. J'attends votre réponse au plus vite. Pour vous madame ou monsieur X, ce téléphone avec répondeur gratuit pour vous. Quelque temps après. Dernière minute. BRAVO ! Vous allez recevoir votre téléphone avec répondeur, vous y trouverez un chèque, toutes mes félicitations. Vous avez gagné la somme de 8 000 euros. Voilà ce qui est inscrit en gros sur le courrier

Vous avez gagné des millions ;

que je viens de recevoir d'une entreprise de vente par correspondance. Le spécimen d'un chèque portant cette somme est inséré dans le même envoi et la mention validée par huissier figure sur le document. En regardant avec attention cette proposition, on peut se rendre compte d'une indication, en tous petits caractères : "nous espérons vous confirmer sous peu que vous allez gagner." Aujourd'hui cinq, oui, ce sont bien 5 appels à mon bon coeur qui m'attendaient ce matin dans ma boîte aux lettres. Certes, cette arrivée massive aurait pu être exceptionnelle et dans ce cas à quoi bon en parler. Mais en fait chaque jour qui passe voit au moins une lettre

de ce genre m'arriver. Ainsi naît à la longue un sentiment de lassitude, puis de rejet. Chacun réagit comme il l'entend. J'avoue tout de même de ne pas ouvrir bien des enveloppes. Les frais de collecte et valorisation pour éliminer ce qu'on appelle le courrier non adressé, c'est à dire toute la publicité pour les hypermarchés, les magasins de bricolage, etc... De quoi financer quelques emplois de service ! Et si on s'intéresse au coût des 42 kilos annuels de papier mis dans notre boîte aux lettres, on arrive à la modique somme de 100 euros. Vous voyez au niveau de toute la France.

Jean BRESSON

Le panaris est une infection aiguë, à staphylocoque ou à streptocoque, localisée au niveau de la pulpe ou de la région unguéale d'un doigt ou d'un orteil.

Les bactéries s'infiltrent lorsque la peau est détrempeée après un long séjour dans l'eau ou lorsque l'on se mordille constamment la peau ou les ongles, lorsqu'on se pique ou que le doigt subit un écrasement.

Au premier stade, il y a des signes inflammatoires puis, deux à trois jours plus tard, le pus s'est formé, la douleur pulsative est intense.

Au stade invasif non encore suppurant, il faut désinfecter par trempage de dix à quinze minutes dans un bain antiseptique suivi d'une application de pommade antibiotique.

Au bout de soixante-douze heures, soit les symptômes disparaissent, soit le panaris devient mûr. On ne doit pas percer soi-même le panaris, c'est le médecin qui doit inciser la zone infectée pour drainer le pus.

Un panaris mal traité peut être la cause d'une septicémie, d'une ostéite ou d'une déformation du doigt en crochet.

Pour éviter les récurrences : bien désinfecter les instruments de

Le panaris

manucure, éviter de se ronger les ongles, de mordiller ou de tirer sur les peaux qui les entourent et vérifier la vaccination antitétanique (un rappel tous les dix ans pour les adultes).

Michèle Brun

P.S. : Autrefois, nos grands-parents faisaient mûrir les panaris par des cataplasmes de mie de pain trempée dans du lait ou des applications de fécule de pomme de terre.

Le challenge ESCALATABEL

Le challenge ESCALATABEL a accueilli pour sa troisième édition plus de 200 grimpeurs (96 enfants et environ 100 adultes) les 5 et 6 juin derniers

Les deux premières éditions se sont déroulées à la grotte des Lauriers à Laroque. Cette année les deux clubs (ESCALABEL et SCALATA) ont voulu organiser le challenge départemental, soutenu par le Comité départemental d'Escalade, sur le site splendide de la grotte des Demoiselles. Il est certain que ce site est magnifique avec la couleur du rocher, son exposition, sa vue imprenable et également avec l'hospitalité du gérant de la Grotte des Demoiselles : M. De Grully.

C'est une organisation importante qui a demandé plusieurs mois de travail aux « équipiers ». En effet plus d'un quarantaine de voies ont été équipées, sécurisées : dans le secteur BENJE (à

gauche de la Grotte) : 15 voies ont été rééquipées (essentiellement les relais) et 15 voies ont vu le jour (d'où cette nécessité de purger la falaise, d'aménager le sol, de sécuriser au maximum) ; et 15 voies éphémères ont également vu le jour à proximité de la Grotte des Demoiselles. Ephémères car proche de la grotte, les voies ont été déséquipées après le challenge.

Pour cette troisième édition, les organisateurs ont voulu mélanger les jeunes et les moins jeunes, le loisir avec le sport de haut niveau et privilégier avant tout le côté convivial de la grimpe.

En effet si les enfants étaient classés en différentes catégories (Super Fourmis : 5-6 ans, Lézards : 7-8 ans, Ecureuils : 8-9 ans, puis benjamins, minimes, cadets, juniors) pour permettre de les faire évoluer dans des voies de finales côchées entre 5A pour les Super Fourmis et 7B pour les ju-

niors ; les seniors et les vétérans s'essayaient dans des voies côchées 6C+. Les pros quant à eux, testaient les voies ultimes côchées 8B+, 8C. Et même si entre autres Dave GRAHAM (USA) ou Laurent TRIAY (fort grimpeur et équipier local) étaient présents, les deux voies les plus dures n'ont pu être enchaînées...

A noter enfin, que le site a été rendu aussi propre qu'avant grâce aux quarante bénévoles qui ont aménagé, sécurisé et 'désaménagé' les lieux.

Contact des deux clubs organisateurs :

SCALATA,

Président : M. Philippe COTTON 27 Rue du Faubourg Figuerolles, 34 000 MONTPELLIER,

Tél. : 04.67.06.99.90 et

ESCALABEL :

Président : Patrick DOUMAS, 769 Rue Corse, 34 000 MONTPELLIER,

Tél. : 04.67.75.06.12

L'Art et la manière de chacun

C'est à la mi-mai cette année, que les membres de l'association « **Les Amis des Beaux Arts** » ont choisi de montrer peintures, aquarelles et pastels.

Durant trois jours, de nombreux visiteurs sont venus encourager, le plus souvent, le travail d'une année. Travail tout relatif puisque mêlé à beaucoup de plaisir.

Parmi tous ces visiteurs, l'ensemble des enfants de l'école du Thaurac accompagnés de leurs instituteur(trices) a particulièrement été remarqué.

Les exposants présents étaient une dizaine :

➤ **Jean Suzanne**, fondateur de l'association, exposait

quelques unes de ses aquarelles toujours très appréciées,

➤ **Cécile Bancilhon**, des huiles colorées pleines de soleil,

➤ **Geneviève Bonnatte**, des aquarelles plutôt abstraites,

➤ **Mettou**, des huiles très proches de la nature,

➤ **ELIDS**, pastels et son Angelo dans le bleu de l'aquarelle,

➤ **Josette Gaillan**, des tableaux réalistes où tout le monde aime à se reconnaître,

➤ **Simone Clout**, délicatesse absolue de l'aquarelle,

➤ **Nicole Duplan**, pastels savoureux et aquarelles

➤ **Loti**, des ciels aquarellés très aériens,

➤ **Maryse Millet**, pastels, aquarelles et collages.

Ces différents styles ont permis la réussite d'une exposition dit-on de bonne tenue.

Les adeptes motivés, après quelques vacances, se préparent pour une reprise de l'atelier avec toujours les conseils judicieux et précieux de **Dominique Fittipaldi**.

Lors de l'exposition, une tombola était organisée, le tableau mis en jeu a été gagné par Mme Dupraz de Coupiac.

Isabelle Nouvelon

Un nouveau stade à Saint Bauzille de Putois ?

Au cours de l'hiver, une « rumeur » concernant la construction d'un nouveau stade sur les Berges de l'Hérault s'est faite de plus en plus insistante, au point que nous avons été plusieurs à nous en émouvoir.

Nous avons donc décidé d'écrire une lettre à Monsieur le Maire afin d'en savoir plus sur ce projet – cette lettre a aussi circulé dans le village et a reçu de nombreuses signatures.

Dans cette lettre nous nous inquiétons du coût élevé d'un tel ouvrage pour la commune tout en signalant que le stade actuel avait fait l'objet de rénovations récentes et que la région n'est pas non plus dépourvue de stades (2 à Ganges, 1 à Sumène, 1 à Cazilhac ...). Cela ne suffit-il pas à nos joueurs, grands et petits ?

Nous mettons aussi en avant que les Berges sont devenues, au fil des années un endroit de détente et de promenade pour tous et qu'il serait dommage de gâcher ce lieu, à la fois beau et convivial, par des constructions et des parkings qui le défigureraient et en troubleraient très souvent la paix.

Dans sa réponse du 27 janvier 2004, Monsieur le Maire nous a fait savoir que le projet – car c'est est bien un ! – était examiné par la Communauté de communes et qu'il serait présenté à la population dès qu'il serait arrêté.

En ce qui nous concerne, il nous paraît plus juste que la consultation de la population ait lieu avant qu'une décision soit prise, plutôt qu'après ...

Pour un groupe d'amis, Colette Brice

16^{ème} Bourse de Cartes Postales Anciennes et autres collections

*(Timbres, télécartes, monnaies,
vieux papiers, vieux livres ...)*

**Dimanche 15 aout
2004**

**Salle des Fêtes de
9heures à 18heures**

*Organisée par le Club Cartophile
Gangeois*

*Entrée 2 € donnant droit
à une carte souvenir*

*Renseignements : 04.66.64.39.77. ou
04.67.73.82.16.*

E-mail : mcbke@aol.com

S.C.B. LA SERANNE.

Voilà une nouvelle saison qui vient de se finir. Je ne m'étendrai pas sur les événements qui ont provoqué le forfait général de notre équipe Seniors, les responsables se sentiront concernés en lisant cet article. Heureusement que nos équipes de jeunes ont donné de très grandes satisfactions. Les Débutants de Julot ont participé à de nombreux plateaux et à la journée nationale de Vendargues. Les Poussins se sont bien comportés dans leur championnat de 1ère division élite du District et ont participé aux tournois de Sumène, Le Vigan, St Hippolyte

du Fort se classant parmi les premiers et ramenant de nombreux trophées. Pendant les vacances de Paques devant un nombreux public, ils ont participé avec honneur et reçu leurs petits copains allemands de Dusseldorf où l'amitié et la sportivité faisaient plaisir à voir. En juillet, ils rendront visite et représenteront notre club en Allemagne, nous leur souhaitons un agréable séjour; puisse le football rapprocher les peuples. Quant aux Benjamins, ils ont fait une très belle saison et participé à de nombreux tournois. Les 13 ans dans un championnat très

disputé terminent 5^{ème} sur 12. Ils ont fait honneur toute la saison à leur club. Nous terminons par nos vieux crampons qui terminent 3^{ème} de leur Poule en championnat après une belle saison. La saison 2004-2005 est déjà en préparation. Les dirigeants s'activent et font tout pour qu'une équipe Seniors reparte en championnat. D'ores et déjà l'on peut dire que nos jeunes seront représentés du Débutant, Poussins, Benjamins, 13 ans, 15 ans. Nous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Frantz REBOUL

Présents : Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, APARISI Hubert, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence

Absents excusés : Mmes ANTHAMATEN Anne Marie, Mr CORVEZ Michel, CLAUDE Gérard, LEBON Cédric, SEBASTIA Marjorie

1/ Approbation du compte de Gestion de l'année 2003-

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2003 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné par les états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2003 approuvé

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à tous les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 /Gérance du" Grillon "

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de démission de Monsieur OLIVA Mario, qui souhaite arrêter son bail pour des raisons personnelles.

Le conseil municipal, dans son ensemble, regrette le départ de Mr Oliva qui convenait très bien.

Il est nécessaire de faire un appel à candidatures pour une reprise en Septembre 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De faire un appel à candidature d'un

nouveau locataire et d'un régisseur du camping, des Habitations Légères de Loisirs (H.L.L) et de la piscine

- Que le profil recherché correspond à un couple de professionnel de la restauration et du tourisme

- Autorise Monsieur le Maire à passer un appel à candidature dans une revue professionnelle "L'Hôtellerie" et un quotidien régional "Midi Libre "

- Nomme la commission composée de quatre personnes titulaires avec leurs suppléants

TITULAIRES

Mr CAZALET Eric
Mme LEONARD Anne Marie
Mr LEBON Cédric
Mr PONS Nicolas

SUPPLEANTS

MME THARAUD Laurence
Mr APARISI Hubert
Mr CLAUDE Gérard
Mme SEBASTIA Marjorie

Autorise la même commission :

- à réviser la Convention de Gestion
- à examiner les candidatures
- à recevoir les candidats
- à choisir le titulaire du contrat.

3/ Site INTERNET

Le site INTERNET de notre commune fonctionnait depuis quelques années grâce à l'initiative de jeunes Montoulubiens que nous tenons à remercier. La municipalité a décidé de se doter d'un site plus accessible aux non initiés et qui regrouperait toutes les facettes de notre village .Après avoir étudié les dossiers de trois candidats :

- Ets ACTION NET SERVICES de Montpellier (Mr Didier Fontaine)
- ELEDO de Ganges (Mr Betschen Pascal)
- Ets BUSSAT CYRIL de Sèvres (92)

Le conseil municipal a choisi les Ets ELEDO pour ses tarifs abordables et la proximité de l'entreprise.

4/ Implantation d'une antenne WI-FI au château d'eau

Le conseil municipal a délibéré au sujet de l'installation d'une antenne WI-FI au château d'eau. Cette antenne permettrait un accès Internet plus rapide et performant pour les utilisateurs désirant se brancher.

Après délibération, le projet a été adopté par 3 voix pour et 2 contre plus une abstention

5/ Approbation du marché con-

cernant les travaux d'extension du camping avec implantation de 7 HLL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le lot Numéro 2 "Plomberie Sanitaire" avait été infructueux lors du premier appel d'offres et qu'un appel à candidature avait été lancé avec procédure simplifiée. Pour le solde des travaux en tranche conditionnelle (2001).

Compte tenu des offres reçues, de l'avenant numéro 1 apporté au lot numéro 3 "Electricité" pour un montant HT de 4430.50 €, le conseil approuve l'attribution du marché et charge Monsieur le maire de signer les pièces nécessaires à la réalisation des travaux ci-dessous

EXTENSION DU CAMPING MUNICIPALAVEC IMPLANTATION DE 7 H.L.L

1/ COÛT DES TRAVAUX CONCER-

VRD	23 552.55 € HT	CTP
ESPACES VERTS.	9 755.00 € HT	VPEE
PLOMBERIE	6 020.78 € HT	CTP
ELECTRICITE	12 695.00 € HT	LAMOUREUX
TOTAL HT 1	52 023.33 € HT	

NANT L'EXTENSION DU CAMPING

TERRASSEMENT VOIRIE	27 190.00 € HT	CTP
PLOMBERIE	10 239.00 € HT	CTP
ELECTRICITE	23 113.50 € HT	LAMOUREUX
H.L.L	148 839.00 € HT	FABRE
TOTAL HT 2	209 381.50 € HT	

2/ COÛT DES TRAVAUX DES 7 H.L.L

-Travaux d'extension du camping	52 023.33 € HT
-Honoraires de maîtrise d'œuvre y compris Mission SPC + imprévu	3 400.00 € HT
-Travaux H.L.L et VRD associés	209 381.50 € HT
-Honoraires maître d'œuvre y compris Mission SPC	6 500.00 € HT
-Bureau de contrôle, dossiers, imprévus	18 000.00 € HT
Total général	289 304.83 € HT

RECAPITULATIF

06/Questions diverses :

Monsieur Max TOULZA est reconduit dans ses fonctions de Maître Nageur pour l'été 2004.

L'ordre du jour est épuisé , la séance est levée à 11 H 45.

Présents : Mrs APARISI Hubert, CHA-FIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, LEBON Cédric, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, THA-RAUD Laurence

Absents excusés : Mmes SEBASTIA Marjorie, ANTHAMATTEN Anne Marie, Mr CORVEZ Michel

1/Emprunt

Monsieur le maire donne la parole à monsieur CAZALET, adjoint aux finances qui expose ce point : Mr CAZALET expose la nécessité de prolonger la ligne de crédit actuelle de 20000 e à 200000 € afin d'acquitter les factures concernant les travaux d'extension du camping municipal avec implantation de HLL et ce, dans l'attente des subventions à percevoir.

Après étude de différentes propositions, le Conseil municipal

_ Approuve l'offre du CRCA du midi au taux de 2.212 % avec M égal à + 0.15% pour une durée de un an renouvelable
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'établissement du contrat

2/ Modifications du PLU

Suite au courrier de la préfecture du 09/04/2004 reçu le 14/04/2004 du contrôle de légalité, il nous est demandé de rectifier certains points. La commission d'urbanisme s'est déjà réunie pour travailler avec l'architecte sur les détails à rectifier.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de la préfecture et des propositions apportées par la commission qui sont annexées au PLU. Les textes et les graphismes seront rectifiés afin de répondre à ces remarques.

3/ Assurances des risques statutaires du personnel communal – contrat de groupe

Monsieur le Maire expose l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 Jan-

vier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux :

Décide :

Article 1 : La commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurances, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL: Décès, Accident du Travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/ longue durée, Maternité

Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans, à effet au premier janvier 2005

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

4/ Changement de nom de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises

Suite à l'adhésion des quatre communes gardoises, et par délibération du 22 Avril 2004, la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises a décidé de changer le nom de la Communauté. Le nouveau nom est Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises . Cette décision est soumise à l'avis conforme des communes membres de la communauté, il convient donc d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le changement de nom de la Communauté de Communes qui devient Communauté des Communes Gangeoises et Suménoises par 6 voix Pour et 2 Contre (ils trouvent la dénomination trop longue)

5/Adhésion de la communauté de Communes au SYMTOMA

Par délibération en date du 22 Avril 2004, la Communauté des communes des Cévennes Gangeoises a décidé d'adhérer au SYMTOMA Cévennes Occidentales pour l'ensemble de son territoire étendu à 13 communes.

Cette décision est soumise à l'avis conforme des communes membres de la

communauté, il convient d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises au SYMTOMA pour l'ensemble de son territoire étendu à 13 communes.

6/ Vote des subventions 2004

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les demandes de subventions pour l'année 2004.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'attribuer les montants suivants qui seront pris sur les crédits de l'article 65748 " subventions de fonctionnement aux associations".

Asso. doux Octobre :	300 €
Asso. Gérontologique :	117 €
I.M.I.N :	141.52 €
Asso. Sports Culture Thaurac :	994 €
Collège Rallye Math :	30 €
Comité des Fêtes de Montoulieu :	3000 €
Lyre St Bauzilloise:	60 €
Lou Publière St Bauzelenc :	150 €
Seranne Omnisport :	230 €
Sou des Ecoles laïques :	450 €
O.M.S :	797 €

7/ Questions diverses

Mr le maire informe que suite au passage des douanes sur le square municipal, il est nécessaire de faire contrôler par un organisme agréé et profiter de ce passage pour contrôler la piscine.

Le conseil municipal accepte de faire effectuer le contrôle après avoir demandé un devis à l'APAVE.

Monsieur le maire est autorisé à signer les documents nécessaires à ce contrôle
Mr LEBON rappelle qu'il faudrait éditer un thaurac début juillet ;

Différents articles sont proposés.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23H 30

Site Internet de Montoulieu :

Le nouveau site de Montoulieu est en place depuis une quinzaine de jours...

En tapant sur votre clavier www.montoulieu.fr, vous saurez tout sur notre village, on ne vous en dit pas plus, venez le découvrir...

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND E. PETRIS, E. BOURGET M.Ch.ESPARCEL, S. GRANIER, P.TRICOU, M.Jo CAIZERGUES
absents et excusés : Ph.. LAMOU-ROUX, (pouvoir à P. TRICOU) H. POISSON (pouvoir à J.CAUSSE)

Echange Zilvelli

Monsieur le Maire rappelle qu'une action d'échange avait été entreprise entre la commune et M.Zilvelli. Il informe le Conseil que certaines difficultés ont surgies. Le dossier sera présenté à la prochaine réunion.

Lettre d'Alain CAUSSE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée d'Alain CAUSSE, demandant la prise en compte des parcelles dont il est propriétaire en bordure de la départementale, à Valrac, dans le cadre de la révision du POS.

Dia : CAUSSE/MIGNACCA-SARMEO

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transaction envisagée sur la parcelle A 344. Le Conseil ne préempte pas.

Smeedh : maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un projet de renforcement du réseau d'électrification avait été lancé pour le quartier de Valrac. Le Syndicat Mixte d'électrification et d'équipement du Département de l'Hérault a été chargé de réaliser cette étude. Il convient maintenant de lui confier la maîtrise d'ouvrage par laquelle cet organisme procède aux études d'avant projet, fait établir les devis, donne les ordres de service de démarrage du chantier, suit le déroulement des travaux et assure les opérations de réception, la commune étant tenue informée au fur et à mesure des différentes phases.

Il convient pour la commune,
 ●de demander au Conseil Général la modification de l'attribution de la subvention pour le programme départemental 2004, d'un montant de 15 000 euros, de façon à l'attribuer au SMEEDH en tant que maître d'ouvrage.
 ●de prévoir à son budget la part communale qui pour ce projet est de 5000 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

Assurance personnel - contrat de groupe

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat groupe qui couvre la commune contre les risques statutaires laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion, arrive à échéance le 31 décembre.

Il expose au Conseil que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

●vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

●Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

décide :

art.1 : la commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurances, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivant :

. agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité.
 . agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 durée du contrat : 5 ans, à effet du premier janvier 2005
 régime du contrat : capitalisation.

Art.2 ; la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Rénovation du Presbytère

Monsieur PETRIS fait part au Conseil des derniers projets concernant la remise en état de ce bâtiment. Le conseil donne son accord pour continuer l'étude et préparer les dossiers de demande de

subvention.

Budget de la Communauté des Communes

M. Petris fait part au conseil des prévisions de budget pour la communauté : pour faire face aux nouvelles dépenses, et particulièrement la prise en compte du traitement des ordures ménagères, il convient d'augmenter les taux de taxes locales, soit uniformément de 2.5 %, soit de n'augmenter que les taux de taxe d'habitation et de taxe professionnelle. Le Conseil opte pour l'augmentation uniforme des 4 taux.

COMMUNE

Compte administratif 2003

Monsieur le Maire fait donner lecture des résultats de l'exercice 2003 qui sont les suivants :

fonctionnement : excédent de l'exercice : 6 695.03, excédent global : 13425.36
 investissement : excédent de l'exercice : 17 299.84, excédent global : 71 526.59
 le Conseil, après avoir détaillé les résultats, adopte le compte administratif de Monsieur le Maire et approuve le compte de Gestion de Madame le Receveur.

Affectation des résultats :

le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent au compte 168 ; excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget primitif 2004

Monsieur le Maire fait donner lecture des propositions de budget pour l'exercice 2004, qui s'équilibrent de la manière suivante :
 fonctionnement : dépenses et recettes : 67 715
 investissement : dépenses et recettes : 113 212

le Conseil Municipal, après avoir détaillé ces propositions, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Taux de taxes communales

le conseil Municipal décide de maintenir les taux au niveau de ceux de 2003 soit :
 taxe habitation : 3.44 %
 foncier bâti : 5.15 %
 foncier non bâti : 24.89 %
 taxe professionnelle : 5.55 %

participations

le Conseil maintient les participations au niveau de 2003 soit :
 écoles privées : 230 euros par enfant
 centres de loisirs, centres aérés : 6 euros par enfant et par jour
 voyages : 40 euros par enfant et par an pour toute action dépassant 60 euros.

SERVICE AEP

Compte administratif

Monsieur le Maire fait donner lecture des résultats de l'exercice qui sont les suivants :

fonctionnement : excédent de l'exercice : 2199.94

investissement : excédent de l'exercice : 2642.26, excédent global : 23 369.43

Après avoir détaillé ces résultats, le conseil Municipal adopte le compte administratif tel que présenté par Monsieur le Maire et approuve le compte de gestion de Mme le Receveur.

Affectation des résultats

le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent soit 2199.94 au compte 168 excédent capitalisé.

Budget Primitif

les propositions de Monsieur le Maire sont les suivantes :

fonctionnement : dépenses et recettes : 5 1987 euros

investissement : dépenses et recettes : 28 141 euros.

Le Conseil adopte les propositions de Monsieur le Maire.

CCAS : et affectation des ré-

sultats

compte administratif

le Ccas enregistre un excédent de fonctionnement de 958.71 euros, qui est intégralement reporté à la section de fonctionnement pour l'exercice 2004.

Budget primitif :

la section de fonctionnement est équilibrée à un montant de 958 euros en dépenses et recettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONES

le 10 juin 2004 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND E. PETRIS, M.Ch.ESPARCEL,

S. GRANIER, P. TRICOU, H. POISSON absents et excusés : M.Jo CAIZERGUES (pouvoir à J.CAUSSE)Ph.. LAMOUREUX, (pouvoir à P. TRICOU) E. BOURGET (pouvoir à Mme POISSON)

insee - recensement de la population

Monsieur le Maire indique au Conseil que notre commune sera recensé, au titre du recensement général de la population, au cours de l'année 2005. André BERTRAND est désigné pour superviser les opérations au titre de la commune, Mme BELMONT étant nommée coordonateur.

Cessions diverses - affaires indivision Cicut-Durand et Verdier

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Me Esparcel, concernant la procédure à suivre pour mener à bien ces différentes cessions. L'article L 161.10 du nouveau Code rural précise que seule la vente est autorisée en ce qui concerne la cession d'un chemin rural.

Me Esparcel demande donc au Conseil municipal de fixer le prix des deux cessions en cours.

Ainsi la délibération du 12 février 2004 est modifiée de la manière suivante :

le conseil municipal décide à l'unanimité

- de la cession à l'indivision Durand-Cicut de la parcelle B 570, d'une superficie de 67 m² (sous réserve de l'établissement d'une servitude au profit du propriétaire de la parcelle B 227) au prix de 5 euros le m², soit 335 euros.

- de la cession de la parcelle B 573 à Mme GAY Marie, Epouse VERDIER, en échange de la parcelle B 572, les deux parcelles étant estimées chacune à 50 euros.

Les autres clauses de la délibération restent inchangées.

Dia : MASSON/QUERQUANT et FOURCAND/FLORENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil des transactions envisagées sur les parcelles B 52 et B 478, 567 et 568. Le Conseil ne préempte pas.

CCCC

Changement de nom de la communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à son extension à quatre nouvelles communes, par délibération du 22 avril 2004, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises a décidé de changer le nom de la Communauté.

Le nouveau nom est : Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Cette décision est soumise à l'avis conforme des communes membres de la Communauté. Il convient donc d'approuver cette décision.

Le conseil Municipal prend acte de cette nouvelle dénomination, mais déplore qu'on n'ait pas pu trouver un nom de pays regroupant de façon nette l'ensemble des communes de la communauté.

Adhésion au Symtoma

par délibération en date du 22 avril 2004, la communauté de Communes des Cévennes Gangeoises a décidé d'adhérer au SYMTOMA Cévennes Occidentales pour l'ensemble de son territoire étendu à 13 communes.

Cette décision est soumise à l'avis conforme des communes membres de la Communauté. Il convient donc d'approuver cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises au SYMTOMA pour l'en-

semble de son territoire étendu à 13 communes.

Demands des associations Passe Muraille et la Lyre St Bauzilloise.

Monsieur le Maire informe le conseil des demandes des deux associations. La Communauté de communes refuse pour sa part de subventionner des associations et a donc rejeté la demande de la Lyre St Bauzilloise. Pour ce qui est de Passe Muraille, la commune de Brissac agira seule.

Pétition de Valrac le Haut

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition signée par les habitants de Valrac le Haut concernant les constructions futures sur ce périmètre et attirant l'attention du Conseil sur les conditions de sécurité de circulation et l'insuffisance du réseau d'eau.

Après discussion, le Conseil prend acte de la pétition. Le Conseil est sensibilisé à ces difficultés et prendra les dispositions nécessaires le moment venu.

POS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre signée conjointement par CAUSSE Alain, PRATLONG née CAUSSE Martine et l'Indivision CICUT DURAND demandant une modification éventuelle du POS, pour permettre la prise en compte des terrains leur appartenant dans le périmètre constructible.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nouvelle demande qui s'ajoute à toutes celles déjà reçues. Elles seront prise en compte lors de la révision du PLU (et non de la modification) qui interviendra en son temps. Il est précisé qu'il n'y a pas eu de modification sur le village, mais seulement sur Valrac.

Le Conseil Municipal prendra une décision quant au lancement d'une éventuelle révision à la rentrée.

Echange Zilvelli

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. ZILVELLI n'est plus d'accord pour procéder à l'échange envisagé. Il propose par contre de se porter acquéreur du four banal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de céder du patrimoine communal, dans la mesure où cette cession n'a plus de raison d'être, puisque le problème de circulation dans cette zone n'est pas réglé.

La transaction est donc annulée.

Affaire GAY Nicole

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette affaire : en 1963 la commune avait engagé des travaux sur le bâtiment

contre promesse de cession du terrain, ce qui améliorerait le passage. Cet engagement n'est pas suivi par Mlle Nicole GAY, nouvelle propriétaire des lieux.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à une DUP. Le Conseil Municipal préfère demander à Mlle GAY de s'engager par écrit à ne pas mettre de clôture, et à ne pas entraver la circulation.

Manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants

Monsieur le Maire donne lecture du manifeste proposé par plusieurs associations d'élus, comme l'AMF, l'ANEM concernant la défense et la promotion

des services publics.

Pont suspendu

Le Conseil municipal décide d'écrire aux services concernés pour demander le report des dates de fermeture totale du pont pendant les travaux, afin d'intégrer le temps des vacances scolaires de février et d'avril dans cette période, de demander au Préfet la mise en place d'un pont provisoire et de demander la prise en compte de toute la commune y compris Valrac pour les transports scolaires, le parcours étant de plus de 3 km.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 8 avril 2004 à 21h

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUREUX C ; TONADRE M. MARTIAL V.

MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ; MARIN N.

Absent : OLIVIER D (procuration à ALLE O)

Compte administratif commune :

- **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 759 828.70 €

- Recettes : 858 973.70 €

soit un excédent de 99 145 €

- **Section d'investissement :**

- Dépenses : 194 468.15 €

- Recettes : 191 420.07 €

soit un déficit de 3 048.08 €

Compte administratif du Service Eau – Assainissement :

- **Section fonctionnement :**

- Dépenses : 211 052.39 €

- Recettes : 260 769.97 €

soit un excédent de 49 717.58 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 79 165.99 €

- Recettes : 139 522.12 €

soit un excédent de 60 356.13 €

Compte administratif du Service funéraire

- **Section fonctionnement :**

- Dépenses : 5 992.32 €

- Recettes : 4 176.97 €

soit un déficit de 1 815.35 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 0

- Recettes : 10 357.08 €

soit un excédent de 10 357.08 €

Compte administratif C.C.A.S. :

- **Section fonctionnement :**

- Dépenses : 1 857.06 €

- Recettes : 5 949.85 €

soit un excédent de 4 092.79 €

Tous les Comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur ISSERT redonne la présidence au maire qui présente les comptes de gestion et demande au Conseil de statuer sur les affectations des résultats d'exploitation.

Les comptes de gestion sont acceptés à l'unanimité. De même, à l'unanimité, le Conseil décide que les résultats d'exploitation seront affectés comme suit :

- **Budget Commune :** l'excédent, soit 99 145 € est affecté en totalité à la section investissement.

- **Budget eau - assainissement :** l'excédent, soit 49 717.58 € est affecté en totalité à la section investissement.

- **Budget Service Funéraire :** le déficit, soit 1 815.35 € est reporté à la section de fonctionnement.

- **Budget C.C.A.S. :** l'excédent, soit 4 092.79 € est reporté à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente ensuite les Budgets primitifs pour l'année 2004. Ceux-ci s'équilibrent de la façon suivante :

Budget Commune :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 761 300 €

- Dépenses et Recettes d'Investissement : 967 750 €

Budget Eau – Assainissement

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 246 500 €

- Dépenses et recettes d'Investissement : 1 661 013 €

Budget Service Funéraire :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 5 616 €

- Dépenses et recettes d'Investissement : 10 357 €

Budget C.C.A.S.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 092 €

L'équilibre du budget de la commune entraîne une augmentation du taux des quatre taxes de 1,019999.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité ainsi que les taux qui sont :

- Taxe d'habitation : 6.92%

- Foncier bâti : 14.01 %

- Foncier non bâti : 62.84 %

- Taxe professionnelle : 11.79 %

Les autres points de l'ordre du jour sont ensuite abordés :

I BIBLIOTHEQUE :

La Bibliothèque Municipale fait partie du réseau départemental de la lecture publique et bénéficie des services de la Bibliothèque Départementale.

Il convient de formaliser cette relation par la signature officielle d'une convention d'adhésion au réseau départemental.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

II AGENCE FONCIERE :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'Agence Foncière du Département de l'Hérault et le travail mené en collaboration depuis des années avec cet organisme dans le domaine foncier.

Il expose que le Tribunal Administratif a annulé la convention qui liait le Département à l'Agence Foncière et considéré que les missions de cette dernière relevaient de la compétence du Département.

De ce fait, le Conseil Général a décidé, par délibération du 20 octobre 2003, de réintégrer au département les missions anciennement dévolues à l'Agence Foncière et a adopté, le 9 décembre, la convention dont je vous donne lecture afin de poursuivre la collaboration avec les communes sur le plan foncier.

Cette convention, faite en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, porte essentiellement :

- sur l'instruction par le Département des certificats de positionnement transmis par les notaires afin d'identifier les droits de préemption applicables.

- sur le soutien plus particulièrement dans l'exercice des droits de préemption, de l'expropriation et des négociations foncières.

Elle est consentie à titre gratuit, pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette collaboration pour notre commune, le maire propose :

- d'adopter la convention entre le Département de l'Hérault et notre commune et demande l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à exécuter l'ensemble des clauses de la convention.

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

III LIGNE DE TRESORERIE :

Afin de mieux gérer les variations de trésorerie, Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour une valeur de 77 000 €

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

IV ETUDES SURVEILLEES :

Les enseignants ont demandé la mise en place d'études surveillées à la rentrée de septembre. Afin de prendre une décision objective, le maire a demandé le nombre d'enfants concernés.

A ce jour, le nombre n'a pas été communiqué.

Le conseil décide donc d'attendre cette information pour se prononcer.

V INSCRIPTION EN NON VALEURS :

Monsieur le Maire présente l'état des impayés pour les services Ordures Ménagères et eau - assainissement.

Le Conseil décide de ne prendre en charge que les personnes en situation de surendettement et les personnes

connues pour leurs difficultés.

Pour les autres personnes, un réducteur de débit sera installé au compteur.

VI CREATION D'UN POSTE

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à la proposition d'avancement d'un agent au grade d'Agent Administratif qualifié.

Afin que l'agent puisse bénéficier de cet avancement, il convient de créer le poste correspondant.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de créer le poste.

VII SERVICE FUNERAIRE :

L'habilitation accordée à la mairie pour la gestion du service funéraire arrive à échéance le 30 avril 2004.

Afin de pouvoir poursuivre cette activité, il faut renouveler l'habilitation et créer une régie municipale.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer une régie simple des pompes funèbres.

VIII ELECTRIFICATION RURALE :

Un avant projet pour le renforcement basse tension du poste SAUZET a été établi par le Syndicat Mixte d'Electrification, l'alimentation du secteur de Sauzet étant insuffisante.

Le montant des travaux s'élève à 10 302.96 HT ; ces travaux étant financés à 70 % par le Conseil Général.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce projet et décide de confier la maîtrise d'œuvre au Syndicat.

IX RACCORDEMENT DES LOTISSEMENTS AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Compte tenu de l'importance des travaux pour raccorder les lotissements au réseau public d'assainissement, le maire propose de créer un tarif spécifique.

Le conseil, à l'unanimité décide de fixer le prix du raccordement à 3000 euros pour un branchement jusqu'à cinq mètres et à 110 euros le mètre linéaire supplémentaire.

X ACQUISITION DE TERRAIN :

Une parcelle de terrain constituant le site de la décharge est loué actuellement à Monsieur LACAN.

Afin d'intégrer cette parcelle au site réhabilité, il convient de l'acquérir.

Le Conseil décide d'acquérir cette parcelle cadastrée section E 1494 d'une surface de 720 m² au prix de 1.25 € le m².

XI TRAVAUX CHEMIN DE LA PLANTADE

Monsieur le maire présente le nouveau projet pour la création et l'équipement en réseaux du Chemin de la Plantade.

Le montant des travaux s'élève à 343 290.25 € HT. Il rappelle que par délibération du 5 décembre 2002, le Conseil Municipal a instauré le régime de participation pour voies nouvelles et réseaux.

Il demande donc au Conseil d'approuver ce projet et de l'autoriser à lancer la consultation d'entreprise.

Le conseil, par 14 voix et une abstention (Monsieur CICUT étant intéressé par le projet) approuve le projet pour un montant de 343 290.25 € HT et autorise le maire à lancer la consultation d'entreprise sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il décide également de prendre une délibération spécifique pour fixer la participation.

XII PARTICIPATIONS POUR VOIES ET RESEAUX :

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment et compte tenu des surfaces qui vont bénéficier de ces équipements, le Conseil fixe à 10.50 euros la participation due par mètre carré de terrain desservi.

XIII TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 février 2002 par laquelle l'A.P.S. pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau potable et la réfection du réseau avait été approuvée.

Le coût total des travaux s'élève à 1 200 433 € H.T.

Le Département apportera une aide financière de 70 % sur un montant subventionnable de 1 185 493 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce financement et de l'autoriser à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE le financement des travaux projetés sur le réseau d'eau potable

- AUTORISE le maire à lancer la consultation d'entreprise sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

XIV RECONQUETE PASTORALE :

Monsieur le maire présente le projet d'étude pour la mise en place d'un plan d'aménagement concerté sur une partie du territoire communal (Plateau du Patus) en relation avec l'ensemble des utilisateurs de l'espace dans le cadre de la reconquête d'espaces ruraux délaissés.

L'étude est estimée à 7 622 € H.T. (9 115.92 € T.T.C.)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- ✓ Subvention européenne (Programme

Objectif 2) 3 048.80 € H.T.

✓ Subvention du Conseil Régional 3 048.80 € H.T.

✓ Autofinancement communal 1 524.40 € H.T.

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le projet d'étude et de plan de financement prévisionnel,
- De solliciter les aides publiques nécessaires à la mise en œuvre de l'étude, conformément au plan de financement envisagé,
- De prendre en charge l'autofinancement de l'opération,

ment de l'opération,

- De confier l'étude à BRL Territoires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'étude.

XV ASSURANCE PERSONNEL : CONTRAT DE GROUPE

La Collectivité adhère actuellement au contrat de groupe géré par le centre de Gestion pour garantir les risques statutaires du personnel.

Ce contrat arrive à terme le 31 décembre. En application du Code des Marchés, ce contrat doit être remis en

concurrence.

Il convient donc d'habiliter le Centre de Gestion afin qu'il négocie un nouveau contrat.

Le Conseil, à l'unanimité, charge le centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire termine la séance en signalant que des travaux vont être effectués sur les feux de l'école pour les mettre en conformité.

La séance est levée à 22 heures 45.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 5 février 2004 à 20 h 30

Monsieur TOULOUSE, Maire de Sumène, accueille les délégués de la Communauté de Communes et se félicite de cette première réunion à Sumène.

Monsieur RIGAUD estime qu'après l'adhésion au 1^{er} janvier 2004 de 4 nouvelles communes gardoises, il était important que la première réunion du Conseil de Communauté se déroule dans le Gard.

Monsieur BRESSON, Conseiller Général du canton de Sumène, remercie Monsieur le Président de l'inviter à assister aux réunions de la Communauté de Communes et se déclare prêt à accorder tout son soutien aux demandes de la Communauté. Il propose qu'après l'échéance électorale de mars une rencontre ait lieu avec les services du Conseil Général du Gard.

Monsieur RIGAUD ouvre la séance et procède à l'appel. Tous les délégués étant présents, le Conseil peut délibérer. Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2003 est adopté à l'unanimité.

1- Election de deux Vice-Présidents supplémentaires

Compte tenu de l'extension géographique de la Communauté de Communes à 4 communes supplémentaires et de l'extension de ses compétences à l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, Monsieur le Président propose au Conseil d'élire deux Vice-Présidents supplémentaires afin de mieux représenter le territoire et de faire face aux tâches supplémentaires.

Le Bureau du 20 janvier 2004 a approuvé cette proposition.

Monsieur RIGAUD fait appel aux candidatures pour le premier Vice-Président supplémentaire.

Monsieur William TOULOUSE est élu Vice-Président à l'unanimité.

Monsieur Guilhem CHAFIOL est élu Vice-Président à l'unanimité.

2- Modification des articles 7 et 11 du Règlement Intérieur

Monsieur le Président propose au Conseil de créer une cinquième Commission permanente "Déchets Ménagers" et de porter la composition de chaque Commission au Président et 13 délégués au maximum.

Afin de tenir compte du nouveau nombre de délégués, il faut également modifier l'article 11 concernant la composition du Bureau.

Concernant la modification de l'article 7, Monsieur CHAFIOL propose compte tenu de l'importance du tourisme sur notre territoire de scinder en deux la Commission Développement Economique et Tourisme.

Après un court débat, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création de deux nouvelles Commissions.

L'article 7 du Règlement Intérieur est donc ainsi libellé :

Il est créé 6 Commissions permanentes ainsi dénommées

- 1- Commission des Finances et du Personnel
 - 2- Commission des Affaires Scolaires
 - 3- Commission du Développement Economique
 - 4- Commission du Tourisme
 - 5- Commission de l'Aménagement et Protection de l'Environnement
 - 6- Commission des Déchets Ménagers
- Chaque Commission est composée du Président et d'un maximum de 13 délégués.

(Le reste sans changement)

Modification adoptée à l'unanimité.

Concernant la modification de l'article 11, Monsieur ISSERT souhaiterait que soit précisé dans quel ordre les Vice-Présidents sont éventuellement appelés

à présider le Bureau en cas d'absence du Président.

Après un court débat, il est décidé de préciser "dans l'ordre de leur désignation" qui est Monsieur SERVIER, Monsieur TOULOUSE et Monsieur CHAFIOL.

L'article 11 est donc ainsi rédigé :

Le Bureau de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises est composé des 19 délégués titulaires, éventuellement assistés de leur suppléant. Il est présidé par le Président ou un Vice-Président dans l'ordre de leur désignation.

(Le reste sans changement)

Modification adoptée à l'unanimité.

3- Désignation des membres des Commissions permanentes, des membres au Conseil d'Ecole de Sumène et Saint Martial, au Conseil d'Administration du Collège de Ganges et des membres au SYMTOMA

Compte tenu des décisions prises au point précédent, Monsieur le Président propose de désigner les membres des 6 commissions permanentes.

Sont désignés à l'unanimité :

(Désignation des membres)

A l'occasion de cette désignation, Monsieur FRATISSIER fait remarquer que, s'il est légitime dans un premier temps que les élus des communes concernées soient désignés aux Conseils d'Ecole, il faudra veiller dans l'avenir à un brassage entre les élus des différents secteurs afin que chacun soit informé des problématiques de l'ensemble du territoire.

Désignation des délégués de la Communauté de Communes au SYMTOMA

Sont désignés à l'unanimité :

(*Désignation des membres*)

Monsieur CARLUY informe le Conseil qu'une réforme des statuts du SYMTO-MA est en cours qui devrait notamment modifier la répartition des délégués des Communautés de Communes.

4- Indemnités au Président et Vice-Présidents

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de délibérer sur le taux à appliquer pour les indemnités au Président et Vice-Présidents.

Conformément à la loi du 03 février 1992 et au décret du 21 octobre 1998, les indemnités des élus sont fixées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Comme depuis la création de la Communauté de Communes, le Président propose de fixer les indemnités à 50% du montant maximum autorisé pour les Communautés de Communes de notre tranche de population. Cette décision prend effet à la date de l'élection. Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Délégation à Monsieur SERVIER, Vice-Président, pour signer avec les entreprises les marchés des Ateliers-Relais et tous les documents utiles

Monsieur le Président expose au Conseil qu'au cours de ses réunions des 16 décembre 2003 et 12 janvier 2004, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les offres et désigné les entreprises retenues.

Monsieur le Président propose au Conseil d'autoriser Monsieur SERVIER, Vice-Président, à signer les marchés et en général tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération. Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Organisation du service déchets ménagers. Achat d'une petite benne

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il est possible avec le personnel actuel d'assurer la collecte de Saint Martial, Saint Roman de Codières et Saint Julien de la Nef. Compte tenu de cette nouvelle collecte, une réorganisation des tournées est en cours. Par contre, le matériel actuel ne convient pas et il faut acheter une petite benne supplémentaire.

Monsieur CARLUY présente au Conseil la proposition commerciale qui nous est faite par Taillefer-Nissan pour un véhicule Nissan Cabstar équipé d'une benne avec compaction et lève container. Le coût de cet équipement est de 42 943 € HT soit 51 619,83 € TTC. La livraison pourrait intervenir dans 4 semaines et le paiement dès l'adoption de notre budget 2004.

Vu l'urgence et à l'unanimité, le Conseil décide de l'achat de cette benne. Le montant sera inscrit au budget 2004. Une subvention sera demandée au Conseil Général de l'Hérault.

Monsieur CAUSSE Jean-Paul demande que soit étudié la possibilité de revoir l'organisation de la tournée de Gornies compte tenu de la disponibilité de ce nouveau véhicule.

7- Avenant n°1 à la convention de mandat d'étude avec Hérault Aménagement pour l'étude sur le domaine du Fesquet

Monsieur le président expose au Conseil que le délai prévisionnel des études était initialement fixé à 12 mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention. Compte tenu des délais de mise au point des documents d'urbanisme de la révision du PLU de Cazilhac et des délais de passage devant la Commission des Sites, il apparaît nécessaire de prolonger celui-ci de 6 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Etude d' "expérimentation sur l'organisation des services sanitaires et sociaux pour personnes âgées et handicapées" sur le bassin de santé Ganges – Le Vigan

Le Président informe le Conseil qu'il convient de délibérer pour faire partie du périmètre d'étude de cette expérimentation et de s'engager à inscrire la participation financière prévisionnelle (3 900 €) au budget de fonctionnement 2004.

Le président expose au Conseil qu'il convient également de l'autoriser à signer la convention de partenariat sur cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

A l'occasion de ce dossier, Monsieur CARLUY donne au Conseil des informations sur l'évolution du dossier de la MAS à Ganges. En accord avec les services de la DDAS, ce n'est plus l'association La Séranne qui portera le projet mais l'association Fontrouvé.

Ce nouveau montage permettra d'envisager une ouverture rapide (2005). La Communauté de Communes ne sera pas sollicitée pour garantir l'emprunt.

9- Création d'une Mission Locale d'Insertion

Le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver la création d'une Mission Locale d'Insertion regroupant la PAIO Cévennes-Vidourle (Le Vigan) et la MIJ Pic Saint Loup Haute Vallée de

l'Hérault (Ganges-Saint Mathieu de Tréviers).

Monsieur CARLUY et Madame RICOME donnent des explications au sujet de cette nécessaire fusion.

Monsieur PETRIS s'interroge sur l'utilité de cette structure.

Monsieur RIGAUD indique tout l'intérêt de ce dispositif pour aider les jeunes en difficulté dans un parcours d'insertion.

Monsieur CHANAL intervient dans le même sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur CARLUY fait suite à la discussion qui a eu lieu au Bureau du 20 janvier 2004 au sujet de l'étude topographique pour le projet Wifi Haut Débit qui intéresserait les communes rurales qui ne bénéficient pas de l'ADSL. Une première étude est prévue au Roc-Blanc pour Saint Bauzille de Putois – Agonès – Montoulieu – Brissac. Une seconde pourrait suivre immédiatement après pour les 4 communes du Gard.

Un débat a lieu d'où il ressort que par solidarité envers les petites communes rurales le portage de ces études doit être intercommunal.

Il est donc décidé de financer cette première phase pour un montant TTC de 832 € + location nacelle de 548 € et de faire suivre pour une étude intéressant le reste du territoire.

Adopté à l'unanimité

- Monsieur CHANAL réitère son souhait de voir la Communauté de Communes prendre à bras le corps la question des transports scolaires. Monsieur RIGAUD indique que Hérault Transport est bien saisi de la question et qu'une réunion sera programmée prochainement.

- Monsieur PETRIS s'interroge sur la préparation du Contrat de Territoire.

Il est indiqué que ce sujet figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Aménagement de l'Espace et Protection de l'Environnement qui aura lieu le mardi 17 février 2004 à Ganges.

- Un court débat a lieu sur le changement de nom de la Communauté de Communes. Monsieur TOULOUSE indique le souhait des communes gardoises de voir indiquer la présence de la région de Sumène. Monsieur RIGAUD souhaiterait quant à lui que la référence Gangeoise reste explicite.

Quelques noms sont évoqués :

- Communauté de Communes des Cévennes Suméno-Gangeoises

- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoles

La réflexion doit se poursuivre et aboutir rapidement.

Discours devant notre Monument aux Morts le 8 mai 2004.

- 2004 :** - 90 ème anniversaire du début de la première guerre mondiale et de la bataille de la Marne.
- 60 ème anniversaire de débarquement en Normandie et en Provence.
- 50 ème anniversaire de la bataille de Dien- Bien-Phu.
- 10 ème anniversaire du massacre du Rwanda.

Le 20 ème siècle a été marqué par d'innombrables affrontements des plus meurtriers où les êtres humains ont démontré toutes les facettes de leurs possibilités, de l'ignominie à la bravoure, jusqu'au don de soi. Les guerres poussent les hommes à l'extrême, une majorité dans d'ultimes sacrifices au combat, sous la torture, dans les camps de concentration ; une minorité a trahi, collaboré, torturé ou participé à d'ignobles génocides. Ces exemples n'ont pas suffi. En ce début du 21 ème siècle, il se trouve encore des hommes pour déclarer des guerres sans motif avéré. Les conséquences, nous les lisons tous les jours dans les journaux, nous les voyons sur nos écrans de télévision, des images horribles qui nous font détourner les yeux devant leurs violences. C'est l'émergence du terrorisme, guerre moderne qui frappe au hasard aux endroits les plus sensibles pour provoquer des dégâts matériels et des pertes humaines terribles qui frappent les esprits et instaure un sentiment d'effroi. L'escalade dans l'horreur par quelques hommes fait craindre le pire, jusqu'où vont-ils aller ? C'est encore, l'histoire l'a déjà démontré, la confirmation qu'il est difficile

de s'intégrer quand les cultures, les religions, les sensibilités sont différentes, malgré toutes les bonnes intentions et surtout de par les arrière-pensées. Le monde associatif des Anciens Combattants s'est investi pour perpétuer le souvenir de ceux qui sont morts pour que nous soyons libres et heureux d'être français. Il a décrit toutes les horreurs de la guerre, il s'est évertué à prôner le devoir de mémoire auprès de notre jeunesse pour qu'il ne se trouve pas parmi elle, une femme ou un homme qui se sente attiré par des sentiments haineux ou par une intolérance qui débouchent toujours sur des affrontements meurtriers ou des actes barbares. Il organise des voyages sur les lieux où se sont déroulés les conflits les plus héroïques mais aussi où les massacres les plus odieux ont existé. Il organise des concours dans toutes les classes, intitulé : "Prix de la Mémoire et du Civisme", je vais vous lire par exemple la conclusion d'un devoir sur Oradour-sur-Glane : 1 er prix des collèges : "Mais ce devoir de mémoire, est-il suffisant ? Beaucoup savent ce qui s'est passé à Oradour-sur Glane et pourtant cela se produit encore actuellement dans le

monde. Il ne faut pas seulement se souvenir pour ne plus reproduire...Il faut agir." Un extrait du devoir : 1 er prix des lycées, après la visite d'Auschwitz, ce lieu terrible dont on ne prononce le nom qu'à mi-voix : " J'ai franchi une porte de fer qui s'ouvrait sur l'absurdité du monde. Ça m'a happé le coeur et ça me l'a tordu, ça me l'a déchiré comme avec un couteau. Tout en ce lieu respirait l'horreur. Les murs suintaient de haine ..."

Au 21 ème siècle, il se trouve toujours un homme qui croit entendre les trompettes de la renommée, qui se croit investi d'une mission divine pour mettre à feu et à sang d'autres pays, pour les mettre soi-disant dans le rang et comme d'habitude, il va échouer mais à quel prix. Comment avoir confiance devant l'ineptie de telle décision de faire la guerre, avec encore la preuve que l'homme peut devenir un animal dangereux. Le monde associatif des Anciens combattants malgré une certaine morosité devant toutes ces reprises d'affrontements, continuera à lutter pour la PAIX et renforcera toutes ses actions.

Jacques DEFLEUR

Info : Ce numéro étant complet, nous avons reporté des articles en notre possession qui seront édités dans le numéro d'octobre et notamment le jeux concours qui était prévu pour ce numéro.

Election Européenne de mars 2004

Listes ayant obtenu des voix	Agonès	Montoulieu	St Bauzille de Putois	Canton de Ganges	Région Résult.
Inscrits	172	114	999	7052	
Votants	95	69	496	3378	
Exprimés	93	66	492	3251	
Mouvement national républicain	0	0	1	9	
Parti des travailleurs	0	1	1	30	
Lutte ouvrière - Ligue communiste	0	9	15	89	
Union pour un mouvement populaire	16	4	82	432	2 élus
Parti socialiste	19	18	111	841	4 élus
Parti communiste	5	5	26	222	
Front National	7	5	51	379	1 élu
Les régionalistes	0	0	3	11	
Europe démocratie espéranto	0	0	4	10	
Rassemblement des contribuables français	0	0	1	18	
Mouvement pour la France	6	2	22	186	
Chasse pêche nature traditions	13	8	81	289	
Verts	18	12	36	263	1 élu
Rassemblement pour la France	1	0	6	67	
France d'en bas	0	0	9	49	
Union pour la démocratie française	8	2	43	220	2 élus

L'Agenda

Connues à ce jour

- Loto et repas au Foyer Rural le 25 juillet à 17h
- Fêtes de St Bauzille du 6 au 9 Août (Programme au verso)
- Les foulées du Thaurac le 22 Août
- Le 18 et 19 septembre Fête du sport et foire aux associations

Ci Contre les rendez vous de l'été à Montoulieu

Les animations de l'été à Montoulieu :

- Cette année la fête du village aura lieu le 31 Juillet. Traditionnel concours de boules l'après-midi, à 19H apéro et repas champêtre sur la place, puis on dansera jusqu'au petit matin...

- Fin Août, concert de fin de stage de chorale dans l'église.

- Et tout au long de la saison ; les animations de Mario au restaurant « Le Grillon »...

— On vous attend !

ETAT CIVIL

Agonès ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

- ① Eva CORNERN
- ② Emilie BRUERE-DAWSON

MARIAGES

- ① Blaise PORRAS et Brigitte VALIBOUZE

DECES

- ① CAMBESSEDES Jonathan décédé le 14 avril 2004
- ② VEJUS Charles décédé le 11 juin 2004

Etat Civil 2004

Lo Publiaire "a été profondément affecté par la disparition de Mme Henriette GIMENEZ, épouse de M. Daniel GIRARD et celle de M. Charles VEJUS, beau frère de M. Jacques DEFLEUR. Toute l'équipe du Publiaire," est à leur côté dans ces douloureuses épreuves et présente leurs condoléances les plus sincères.

Solution des mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	V	A	C	A	N	C	I	E	R
B	A	S	I	A	T	I	Q	U	E
C	U	T	N			G		T	U
D	V	I	E		R	A	T		S
E	E	C	A	I	L	L	E	E	S
F	R	O	S	E		E	T	U	I
G	T	T	T			S	E	R	E
H		S	E	L	S		S	E	S

La fête de SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Le 6, 7, 8 et 9 AOÛT

Programme

Fougasset à partir de 18 heures : 2, 3, 4, 5, août extérieurs, 7 août St Bauzille.

Vendredi 6 Août.

- 15 heures 30 : Concours de pérานque.
- 17 heures 30 : Aubade à la Municipalité, ouverture officielle de la Fête.
- 19 heures 00 : Animation musicale sur la place du Christ, avec la Pena de Pompignan.
- 21 heures 00 : Retraite aux flambeaux, animée par la **Pena de Pompignan**.
- 22 heures 30 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre "**FRANCK ORIAT**".

Samedi 7 Août.

- 09 heures 00 : Distribution du **Fougasset** dans la Grand-Rue.
- 10 heures 00 : Concours de Pêche à la truite pour les enfants au Plan d'Eau organisé par "Les Fins Pêcheurs"
- 15 heures 30 : Concours de pétanque.
- 18 heures 00 : **Abrivado** dans les rues de St Bauzille avec la **Manade LOPEZ**.
- 19 heures 00 : Apéritif dansant au Plan d'Eau avec "**RICOUNE**".
- 22 heures 30 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre "**EMIL GARY**".

Dimanche 8 Août.

- 15 heures 30 : Concours de pétanque.
- 19 heures 00 : Apéritif dansant au Plan d'Eau avec les "**FASCAGAT**"
- Moules offertes.
- 22 heures 00 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre de variété "**ARC K EN CIEL**".

Lundi 9 Août.

- 20 heures 30 : **Repas champêtre** au Plan d'Eau accompagné d'un Bal Musette + Spectacle sur les Berges.
- 22 heures 30 : **Feux d'artifices** au Plan d'Eau, embrasement de l'Hérault.

Pendant toute la durée de la Fête, nombreuses attractions foraines.